

Le 19 octobre 2018.

**Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Faculté de médecine**

**Procès-verbal
du Conseil d'UFR du 26 septembre 2018**

SOMMAIRE

I – Approbation du procès-verbal du 13 juin 2018 – Vote

..... page 5.

II – PACES : Arrêté PACES – Vote

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

..... page 5.

III – PACES : Modalités des contrôles de connaissances et calendrier universitaire 2018-2019 – Vote

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

..... page 7.

IV – PACES : Résultats concours 2018 – Information

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

..... page 7.

V – PACES : Bilan parcoursup - Information

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

..... page 8.

VI-Prépa IFSI : Bilan - Information

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

..... page 9.

VII - DFASM : Modification des modalités de contrôle des connaissances - Vote

Rapporteur : Orianne Wagner-Ballon

..... page 9.

VIII - Bilan séminaire - Information

Rapporteur : Orianne Wagner-Ballon

..... page 10.

IX - DUFMC : Renouvellements/Créations de diplômes - Vote

Rapporteur : Laure Beauvilliers

..... page 11.

X – AEMC : Présentation du nouveau bureau et des projets - Information

Rapporteur : Antoine Detollenaere

..... page 11.

XI – AEMC – Pôle tutorat : Bilan et projets - Information

Rapporteur : Pôle tutorat

..... page 13.

XII - Campagne d'emploi : BIATSS et enseignants - Information

Rapporteur : Sophie Dupuis

..... page 13.

XIII - Révision des effectifs hospitalo-universitaires 2019 - Vote

Rapporteur : Pierre Wolkenstein - Le doyen par intérim

..... page 15.

XIV – Comité d'éthique de la recherche/IRB Mondor - Information

Rapporteurs : Nadia Oubaya et Sébastien Gallien

..... page 16.

XV - Calendrier des élections à venir - Information

Rapporteur : Pierre Wolkenstein - Le doyen par intérim

..... page 17.

XVI - Questions Diverses : Point d'information sur le Département des formations paramédicales

Rapporteur : Pierre Wolkenstein - Le doyen par intérim

..... page 18.

Membres présents :

Mmes Anne-Catherine Bachoud-Lévi, Caroline Barau, Florence Canoui-Poitrine, Christiane Copie, Corinne Haioun, Sylvie Haulon, Marie-Christine Pacouret, France Pirenne, Marie Laurent et Oriane Wagner-Ballon.

MM. Vincent Audard, Mateusz Chodorowski, Nicolas De Prost, Sébastien Gallien, Stéphane Jamain, Jean-Christophe Lourme, Armand Mekontso-Dessap, Didier Morin et Pierre Wolkenstein.

Membres représentés :

Mmes Emilie Ferrat, Martine Garrigou et Constance Guillaud.

MM. Didier Dousset, Alain Leclerc, Olivier Patey et Claude Scali.

Membres excusés :

Mme Florence Adeline-Duflot.

MM. Philippe Caramelle et Liova Yon.

Membres non représentés, non excusés :

Mmes Coline Baué, Julie Fournier et Marlène Leclerc.

MM. Romain Bosc, François-Antoine Casciani, Christian Fournier, Rayan Hamadmad, Jean-Michel Pawlotsky.

Invités présents :

Mmes Laure Beauvilliers, Edith Benmansour, Sibylle Becue, Julie Curien, Annie Dizier, Sophie Dupuis, Sabrina Oliva, Françoise Pompét, Marion Raffestin et Nathalie Rayssac

MM. Andréa Carreira, Antoine Detollenaere, Patrick Farnault, Arnaud Le Labourier, Stéphane Pardoux et Samuel Riviere.

I – Approbation du procès-verbal du 13 juin 2018 – **Vote**

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 13 juin 2018 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

II – PACES : Arrêté PACES – **Vote**

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

Annexe 1 (8 et 9) et Annexe bis

Jeanne Tran Van Nhieu, responsable PACES, propose aux membres les modifications suivantes de l'arrêté PACES.

La première modification est l'ajout d'un paragraphe sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux étudiants affectés à la faculté de médecine ayant comme indication « OUI, SI » par parcourusup.

Il consiste en la mise en place d'enseignements obligatoires « Réussir mon parcours professionnel » que les étudiants devront suivre et valider en collaboration avec le SCUIO-BAIP de l'université.

La deuxième modification concerne l'article 3. Le nombre d'heures d'enseignements des UE 2, 4 et 7 a subi une diminution :

- UE 2 : de 64 à 55
- UE 4 : 31 à 30
- UE 7 : 60 à 50

La troisième modification apportée à l'arrêté est celle d'un réajustement des coefficients attribués aux différents UEs de la PACES.

Elle rappelle le contenu des enseignements de chaque semestre.

Le semestre 1 :

- UE 1 « Atomes, Biomolécules, Génome, Bioénergétique, métabolisme »
- UE 2 « La cellule et les tissus »
- UE 3 « Organisation des appareils et des systèmes (1). Bases physiques des méthodes d'exploration »
- UE 4 « Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé »

Le semestre 2 :

- UE 3 « Organisation des appareils et des systèmes (2) aspects fonctionnels »
- UE 5 « Organisation des appareils et des systèmes (2) - aspects morphologiques et fonctionnels »
- UE 6 « Initiation à la connaissance du médicament »
- UE 7 « Santé Société Humanité »

Les UE spécifiques :

- ECUE santé 1
- ECUE santé 2
- ECUE 1 chimie et classes thérapeutiques
- ECUE 2 morphogénèse cranio-faciale et odontogénèse

- ECUE 3 unité foetoplacentaire

Elle propose le rééquilibrage suivant :

Semestre 1					
	Médecine	Kinésithérapie/ Ergothérapie	Odontologie	Maïeutique	Pharmacie
UE 1	de 15 à 10	de 9 à 8	de 13 à 10	9	de 18 à 12
UE 2	de 15 à 10	15 à 10	de 15 à 10	de 15 à 12	de 10 à 8
UE 3 (1)	de 9 à 6	de 9 à 6	de 8 à 6	4	de 6 à 4
UE 4	6	6	6	5	de 4 à 6
Total	32	30	32	30	30
Semestre 2					
UE 3 (2)	de 6 à 4	de 6 à 4	de 5 à 4	4	4
UE 5	6	de 15 à 12	6	de 12 à 8	4
UE 6	6	6	de 5 à 6	6	10
UE 7	de 12 à 10	de 12 à 10	de 12 à 10	de 12 à 10	de 14 à 10
Total	26	32	26	28	28

Pour les UE spécifiques :

	Médecine	Kinésithérapie/ Ergothérapie	Odontologie	Maïeutique	Pharmacie
ECUE santé 1	de 7 à 4	de 10 à 6	de 6 à 2	de 9 à 2	de 6 à 1
ECUE santé 2	5	1	de 6 à 2	1	de 9 à 5
ECUE 1	3	1			de 5 à 4
ECUE 2			de 8 à 6		
ECUE 3				de 15 à 7	
Total	12	8	10	10	10

Orianne Wagner-Ballon ajoute que les modifications concernent majoritairement 2 UE : UE 1 et UE 2. Il était nécessaire de les modifier pour obtenir une harmonie et une cohérence entre les semestres.

La quatrième modification concerne l'article 20 : le vaccin. A la demande du service santé de l'université, il est mis à la disposition des étudiants un livret spécifique de vaccination contre l'hépatite B ainsi qu'un modèle d'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires.

Pour finir, elle présente la dernière modification apportée à l'arrêté PACES sur l'article 24 : le redoublement.

Les étudiants engagés dans le dispositif « OUI SI » de Parcoursup n'ayant pas suivi ni validé les différentes séquences du module « Réussir mon parcours professionnel » ne seront pas autorisés à redoubler en PACES.

L'arrêté PACES est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

III – PACES : Modalités des contrôles de connaissances et calendrier universitaire 2018-2019 – Vote

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

Annexe 1ter

Jeanne Tran Van Nhieu, responsable de la PACES, explique que seules des modifications sur le nombres d'heures des enseignements des UEs ont été effectuées :

- UE 2 : de 64 à 55
- UE 4 : 31 à 30
- UE 7 : 60 à 50

Les modalités générales d'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances pour l'année 2018-2019 de la PACES, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV – PACES : Résultats concours 2018 – Information

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

Annexe 1 (3 à 7)

Jeanne Tran Van Nhieu présente aux membres du conseil les résultats du concours PACES de 2017-2018. Elle effectue une comparaison sur les années : 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Le nombre d'inscrits reste assez stable ainsi que le nombre de primants et il y a toujours une majorité de baccalauréats scientifiques et de mentions biens (diapositive n°4).

Avant de présenter les résultats par filière, elle rappelle aux membres le nombre de places attribuées pour chacune des filières :

- Médecine : 175
- Odontologie : 16
- Pharmacie : 56
- Maïeutique : 10
- Kinésithérapie : 61

Le pourcentage de primants a augmenté pour la médecine et la pharmacie mais reste stable pour l'odontologie. Par contre elle dimunie pour la filière kinésithérapie et varie d'une année à l'autre pour la maïeutique.

Le nombre de redoublants, qui représente 70% des étudiants qui réussissent la PACES, augmente pour chaque filière.

27,7% d'étudiants sur le nombre total d'inscrits réussissent le concours.

Elle informe que cette année, 141 étudiants ont abandonné ce qui représente 1 étudiant sur 7 (diapositive n°5).

Elle fait part à l'assemblée des résultats de concours des étudiants sur le site de Torcy.

Le constat est que le niveau est plus faible, cette année. Avec 144 inscrits dont 101 primants, le nombre d'admis est de 11 dont 5 primants ce qui représente 7.63% par rapport aux étudiants de Créteil qui représentent 20 %. Elle tient tout de même à préciser que la première classée en médecine est de Torcy (diapositive n°6).

Pour finir, elle explique que les résultats obtenus au premier semestre définissent la réussite ou non au concours. L'évolution est minime même après le 2^{ème} concours (diapositive n°7).

Il est important d'avoir connaissance des résultats par site afin de pouvoir agir par la suite, ajoute Pierre Wokenstein, doyen par intérim.

Marion Raffestin, étudiante en DFASM1 et ancienne PACES de Torcy, émet la piste de l'isolement. Les étudiants de Torcy sont seuls et vivent en autarcie alors que les étudiants de Créteil travaillent en groupe. De plus, les moyens mis à disposition des étudiants sont différents (horaires d'ouverture des bibliothèques).

V – PACES : Bilan parcoursup - Information

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

Annexe 1 (12 à 36)

Jeanne Tran Van Nhieu informe les conseillers qu'une commission a été mise en place afin de pouvoir faire face aux demandes de la plateforme parcoursup.

Elle présente les membres de cette commission (diapositive n°13).

Elle tient à préciser que Thomas Diot, étudiant en DFASM1, a beaucoup œuvré pour cette commission notamment pour l'exploitation des données mises à disposition dans parcoursup.

Un certain nombre d'éléments et de critères de classement des futurs étudiants étaient proposés par parcoursup et pour chaque élément, des points devaient être attribués pour un total de 100 points. Elle présente les 3 éléments et leurs contenus définis par la faculté ainsi que le nombre de points affectés (diapositive n°15 et 29 à 32) :

- le dossier scolaire comptant pour 69 points
- les éléments de candidature pour 30 points
- la fiche « Avenir » pour 1 point

Il était également possible d'effectuer des tris séquentiels notamment pour la gestion des ex-aequo. Il a été décidé par la commission d'attribuer un score de distance. Un avantage était donné à l'étudiant domicilié au plus près des 3 sites de PACES par rapport à un étudiant qui habiterait plus loin. Le critère de l'âge également a été une donnée de tri. En appliquant tous ces tris, sur plus de 10 000 dossiers, aucun ex-aequo n'est apparu (diapositive n°17 et 33).

Il était également possible d'attribuer un « Oui, si » à certains étudiants et au total 3 277 « oui, si » ont été émis (diapositive n°18).

Elle présente à l'aide de graphiques le nombre de candidatures remplissant les critères définis par la faculté (diapositive n°20 à 23).

A l'ouverture des inscriptions, le 22 mai 2018, la faculté présentait 10 205 inscrits. Après application des critères de sélection, elle comptait 9 425 candidatures retenues.

945 primants ont été affectés à la faculté de médecine par parcoursup dont 224 avec un « oui, si ». Elle informe les membres du conseil que la capacité d'accueil de la faculté ne s'élève qu'à 875 places (diapositive n°35 et 36).

Seules les facultés de médecine de Paris 13 et de Créteil ont subi une augmentation de leurs effectifs quand d'autres constatent une baisse.

Cela pourrait s'expliquer par les différentes réformes de la PACES que met en place chaque faculté ce qui aurait eu une influence sur les choix des futurs étudiants, émet Jeanne Tran Van Nhieu (diapositive n°34).

928 étudiants proviennent d'Ile de France, 92 étudiants de Paris intra muros. La majorité est toujours donnée au baccalauréat scientifique. L'effectif compte 3 baccalauréats professionnels et 27 baccalauréats technologique.

Pour finir, elle annonce qu'il y a moins de mentions au total que l'an dernier et moins de mention très bien (dispositive 25 et 27).

VI-Prépa IFSI : Bilan - Information

Rapporteur : Jeanne Tran Van Nhieu

Annexe 1 (37 à 40)

La « prépa IFSI » a été mise en place l'année dernière avec le SCUIO-BAIP afin de proposer une solution de réorientation aux étudiants de PACES en échec.

L'objectif est de proposer une « classe préparatoire accélérée » au concours des IFSI pour une vingtaine de places.

Elle présente le contenu des enseignements (diapositive n°38).

L'ouverture des inscriptions s'est déroulé au moment du forum santé organisé à la faculté après la publication des résultats du premier concours en décembre 2017.

Un entretien a été effectué par Florence Benoiton, chargée d'orientation et d'insertion professionnelle au SCUIO-BAIP de l'université.

Les enseignements ont été dispensés avec l'aide des cadres formateurs de l'IFSI Mondor du 15 janvier au 15 mars 2018 complétés par une préparation à l'oral.

Ce dispositif est financé par la région dans le cadre des cordées de la réussite « destination santé » à hauteur de 4 179 ueros.

15 dossiers ont été déposés et 13 étudiantes se sont finalement inscrites.

10 étudiantes ont passé le concours, 9 ont intégré un IFSI.

Pour clore sa présentation, elle informe que l'opération ne sera pas renouvelée car les IFSI intègrent parcoursup l'année prochaine.

VII - DFASM : Modification des modalités de contrôle des connaissances - Vote

Rapporteur : Oriane Wagner-Ballon

Oriane Wagner-Ballon souhaite apporter des modifications aux modalités de contrôle des connaissances du DFASM 1 et 2 initialement votées au conseil du 13 juin 2018.

Ces modifications concernent les séances interactives. Elle explique que le contrôle continu compte pour 20% de la note finale.

Elle précise que la moitié des points est attribuée à la présence et l'autre moitié aux réponses obtenues.

Elle informe les conseillers que le boîtier ne sera plus utilisé et remplacé par un logiciel « Actif quizz » sur smartphone.

Les étudiants seront dorénavant notés sur la participation aux séances interactives sur cristolink, le campus numérique de la faculté et non aux questions posées en présentiel.

Pour cela, elle propose de diminuer le poids du contrôle continu et de réduire la note attribuée à la participation à 2 au lieu de 4 et de consacrer 18 points aux examens facultaires.

Elle ajoute que ces 2 points ne seront conditionnés que si les étudiants répondent aux questions d'auto-évaluation disponibles en amont des séances interactives.

Anne-Catherine Bachoud-Lévi demande comment s'organise un étudiant qui ne possède pas de smartphone.

Orianne Wagner-Ballon répond que l'utilisation de tablette ou d'ordinateur est également possible et que des tablettes pourront être prêtées par la cellule TICE sous certaines conditions si besoin.

Corinne Haoïun demande si les 2 points seront suffisants pour motiver les étudiants à être présents.

Orianne Wagner-Ballon répond qu'il s'agit d'une manière simple d'obtenir 2 points qui pourrait faire la différence en fin d'année au moment des jurys.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIII - Bilan séminaire - Information

Rapporteur : Orianne Wagner-Ballon

Annexe 2

Orianne Wagner-Ballon, vice-doyenne à la pédagogie, présente le bilan du séminaire pédagogique qui s'est déroulé les 6 et 7 juillet 2018.

Le séminaire a eu lieu au Manoir de Gressy en Seine-et-Marne et comptait 45 participants (des personnels administratifs, enseignants et des étudiants).

Le séminaire a tout d'abord débuté par des séances plénières avec la présentation (diapositive n°3) :

- Des différents cursus en dehors de la PACES,
- Du bien-être des étudiants et de la prise en charge des étudiants en difficulté

L'après-midi était rythmé d'ateliers réalisés en simultané et organisés par thématiques transversales. Le but était que des réflexions soient menées par l'ensemble de la communauté et d'avoir une dimension transversale (diapositive n°4).

Elle présente le contenu de chaque atelier (diapositive n°5 à 8) :

- L'atelier n°1 « stages et acquisition de compétences » : des réflexions ont été menées sur les stages de sémiologie et d'externat.
- L'atelier n°2 « les enseignants numériques » : une présentation des différents outils disponibles sur cristolink a été effectuée.
- L'atelier n°3 « simulation et sémiologie » : une présentation des différents ateliers de simulation effectués cette année et comment les étendre aux autres années.

- L'atelier n°4 « service sanitaire » : une présentation de sa mise en œuvre dès la rentrée

Les restitutions sont disponibles sur cristolink dans l'espace « pédagogie ».

Elle tient à remercier l'ensemble des participants et en particulier Véronique Bachich, pour la logistique et Marie-Christine Pacouret, pour l'organisation des ateliers.

Pour finir, Oriane Wagner-Ballon souhaite réitérer ce type de rencontre car elle estime que cela est une manière de rassembler la communauté autour de sujets communs.

Pierre Wolkenstein rejoint les propos d'Oriane Wagner-Ballon notamment avec l'arrivée de la suppression du *numerus clausus* et de l'ECN, il faudra être prêts.

IX - DUFMC : Renouvellements/Créations de diplômes - Vote

Rapporteur : Laure Beauvilliers

Annexe 3

Laure Beauvilliers, responsable administrative du DUFMC, présente une demande de création d'un diplôme d'université sous la responsabilité de Jean-Paul Meningaud, intitulé : University Paris Est-Creteil Aesthetic Medicine diploma (upecam diploma).

Ce DU est proposé uniquement en formation continue et a pour objectif d'apporter des compléments de formation en médecine esthétique auprès des médecins étrangers.

Cette formation compte 40 heures d'enseignement dispensés en anglais, le tarif est de 1 800 euros.

Une seconde demande est présentée, il s'agit d'un changement d'intitulé de diplôme.

Cette demande est effectuée par le Pr Frédéric Cochenec pour le DU « Thérapeutiques endovasculaires périphériques » pour lequel il propose l'intitulé suivant : DU « Thérapeutiques endovasculaires des pathologies de l'aorte » afin d'être en cohérence avec le public et les enseignements.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

X – AEMC : Présentation du nouveau bureau et des projets - Information

Rapporteur : Antoine Detollenaere

Annexe 4

Antoine Detollenaere, président de l'AEMC, effectue une présentation de l'association.

Il explique que l'association a 3 missions :

- Animer la vie du campus
- Représenter les étudiants
- Le service rendu à l'étudiant

Les pôles de l'association sont :

- « Santé globale et solidarité »
- « Partenariats »

- « Echanges »
- « Sport »

- « Événementiel »
- « Presse »
- « représentation » auprès de l'Anemf et de la FAC (Fédération des associations de Créteil) pour représenter les étudiants en médecine de Créteil.

Le pôle « Santé globale et solidarité » offre le service des paniers bio aux étudiants à récupérer dans les locaux de l'association afin de permettre aux étudiants de manger équilibré à moindre coût et sans se déplacer.

Des maraudes sont organisées pour distribuer de la nourriture et des couvertures aux sans abris. Plusieurs évènements sont mis en place et rythment l'année universitaire comme le sidaction, l'hôpital des nounours ou encore la participation à la marche Calipso (diapositive n°4 et 5).

Plusieurs actions sont menées tout au long de l'année par le pôle « Partenariats » :

- L'obtention de matériels pour les stages aux étudiants,
- Bons plans auprès de commerçants avec des promotions sur les livres, la billetterie, etc.

Pour le pôle « Echanges », 2 types d'échanges sont proposés :

- un échange au niveau national : Inter-CHU
- un échange au niveau international : IFMSA

Au niveau international, l'association dispose d'un partenariat avec l'IFMSA (The International Federation of Medical Students Associations). Il s'agit d'un programme d'échanges d'étudiants pendant l'été à travers divers pays.

Quant au programme inter-chu qui est uniquement disponible en France, il permet d'effectuer des stages dans un service dont la spécialité n'est pas proposée à Créteil (diapositive n°7 et 8).

Le pôle « Sport » est nouveau et en cours de développement mais bénéficie déjà d'un partenariat avec :

- La color run,
- Le PIMP : une compétition sportive entre facultés de médecine
- Des cours de sport via l'université tout au long de l'année.

2 voyages au ski auront lieu également pour :

- Les PACES
- Les 2^e et 3^e année de médecine.

Le pôle « Événementiel » organise 5 évènements festifs comme la soirée d'intégration, la soirée post concours ouvert au PACES ou encore une soirée de fin d'année réservée uniquement aux adhérents.

Pour finir, il informe que le pôle « Presse » continue d'éditer le journal de la faculté avec une parution bi-mensuelle et que d'autres guides sont également disponibles :

- Le guide des échanges
- Le guide du 2^e année
- Le Yearbook

XI – AEMC – Pôle tutorat : Bilan et projets - Information

Rapporteur : Pôle tutorat

Annexe 5

Samuel Rivière, vice-président tutorat, informe les membres du conseil que depuis avril 2018, le tutorat a pris son indépendance et devient donc une association à part entière mais conserve toujours les mêmes missions.

Le tutorat compte 140 tuteurs et organise tout au long de l'année des concours blancs pour les PACES.

Depuis 3 ans, une pré-entrée de 2 semaines est mise en place pour les PACES afin de leur donner un aperçu de leur année.

Grâce au site internet, <http://tutoratparis12.fr/>, le tutorat propose divers services comme les :

- QCM en ligne
- ED méthodologiques
- Consultation de cours

Le contact est permanent avec les étudiants surtout les PACES grâce au mail, au forum et à la page facebook.

Cette année le tutorat compte 810 inscrits sur les 3 sites confondus (Créteil, Torcy et Sénart) et :

- 400 étudiants ont suivi la pré-rentrée,
- 250 étudiants suivent les ED méthodologiques qui ont lieu chaque semaine,
- 500 étudiants participent aux concours blancs hebdomadaires.

Le tutorat tient à rendre les mêmes services sur les 3 sites et grâce au soutien de la faculté, la livraison des différents documents peut être réalisée.

Sibylle Becue, vice-présidente, tient à souligner que le nombre d'inscrits augmente chaque année

Pour finir, elle fait part à l'assemblée des nouveaux projets de l'association pour 2018-2019 :

- Développer l'orientation et la réorientation en collaboration avec des conseillères du SCUIO-BAIP
- Ouvrir les postes de tuteurs aux étudiants des autres filières de la PACES.

Le tutorat se perfectionne au fil des années et son objectif est de proposer des services gratuits pour une question d'équité, ajoute Samuel Rivière.

Le doyen félicite le tutorat et leur apporte son soutien.

XII - Campagne d'emploi : BIATSS et enseignants - Vote

Rapporteur : Sophie Dupuis

Annexe 6

Sophie Dupuis, responsable administrative, explique que la faculté doit faire part chaque année à l'université de ses besoins en terme d'emplois enseignants-chercheurs et Biatss.

Elle annonce que 7 demandes ont été formulées dont 3 pour l'IMRB et 4 pour la faculté. Ces demandes comportent aussi bien des créations de postes que des ouvertures de concours.

Elle présente les demandes de postes des personnels administratifs pour la faculté (diapositives 2) :

Type demande	corps	Intitulé du poste	Affectation
Création	IGE	Ingénieur Biomédical	Dpt INESS
Concours	IGE	Ingénieur en techniques biologiques	IMRB Equipe 18
Concours/Promotion	TECH	Technicien métiers du son et de l'image	Cellule TICE
Concours/Précarité	ADTRF	Agent de laverie	IMRB
Concours/Précarité	TECH	Technicien en expérimentation animale	IMRB
Concours/Promotion	ASI	Assistant ingénieur Gestion administrative	Scolarité/services administratifs
Concours/Promotion	TECH	Technicien Gestion administrative	Scolarité/services administratifs

Les demandes de postes enseignants-chercheurs classées par ordre de priorité sont (diapositive n°3) :

Type de demande	Corps	Intitulé
Création/transformation	PR - Physiologie (66)	IMRB - Equipe 8 Serge Adnot
Pérennisation	MCF Recherche - Bio. Cellulaire (65)	IMRB - Equipe 9 Philippe Gaulard
Pérennisation	MCF Recherche - Bio. Cellulaire (65)	IMRB - Equipe 7 Alexandre De la Taille
Pérennisation	MCF Recherche - Bio. Cellulaire (65)	IMRB - José Cohen

Pour conclure, elle informe que les demandes ont été transmises à l'UPEC pour examen et approbation dans les différentes instances de l'université.

S'il y a une réponse favorable, les postes seront disponibles pour janvier 2019.

Les propositions et classements proposés sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

XIII - Révision des effectifs hospitalo-universitaires 2019 - Vote

Rapporteur : Pierre Wolkenstein - Le doyen par intérim

Annexe 7

L'UFR doit recenser les emplois vacants ou susceptibles de l'être au 1^{er} septembre 2019 et les affecter aux disciplines universitaires en fonction des projets.

Le doyen rappelle les différentes étapes de la révision des effectifs hospitalo-universitaires :

- 1- Conseil de décembre 2017 : présentation de la prospective
- 2- GPHU : audition des candidats
- 3- Conseil restreint : vote sur les candidats
- 4- Instances de l'hôpital et réunions des ministères de tutelle (CEL, CMEL et conférence hospitalo-universitaire) : vote sur les candidats

Aujourd'hui, il s'agit de la dernière étape, celle du vote des disciplines. Le classement sera par la suite envoyé aux ministères.

Attribution des emplois vacants PU-PH 2019

Les disciplines retenues pour l'affectation des emplois vacants de PUPH sont (diapositive n°5) :

- 1- Médecine intensive-réanimation
- 2- Maladies infectieuses
- 3- Médecine interne
- 4- Pédiatrie
- 5- Histologie embryologie et cytogénétique
- 6- Thérapeutique
- 7- Chirurgie digestive
- 8- Anesthésiologie réanimation et médecine péri-opératoire

Attribution des emplois vacants MCU-PH 2019

Les disciplines retenues pour l'affectation des emplois vacants de MCU-PH sont (diapositive n°6) :

- 1- Anatomie et cytologie pathologiques
- 2- Parasitologie, mycologie
- 3- Pneumologie

Il informe les conseillers que les supports MCU-PH libérés par concours de PUPH ne sont disponibles qu'à la suite de la nomination du PUPH soit un an après.

Stéphane Pardoux, directeur du CHIC, salue l'université dans sa démarche d'universitariser le CHIC.

Les classements sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

XIV – Comité d'éthique de la recherche/IRB Mondor - Information **Rapporteurs : Nadia Oubaya et Sébastien Gallien**

Annexe 8

Nadia Oubaya, AHU en santé publique et Sébastien Gallien présentent à l'assemblée le comité d'éthique de la recherche : Institutional review board de Mondor (IRB).

Nadia Oubaya explique que dans la majorité des revues internationales, un avis éthique est demandé. Depuis la loi Jardé : Décret n° 2016-1537 du 16 novembre 2016 relatif aux recherches impliquant la personne humaine, les CCPPRB (comité consultatif de protection des personnes dans la recherche biomédicale) s'estiment incompétents pour toutes les études hors « loi Jardé » et pour pallier à cela, a été proposé la mise en place d'un comité d'éthique IRB pour les études n'impliquant pas la personne humaine.

Elle énumère les différents champs d'intervention du comité :

- Etudes des produits cosmétiques
- Enquêtes de satisfaction du consommateur pour des produits cosmétiques ou alimentaires
- Enquête de satisfaction auprès des patients
- Expérimentations en sciences humaines et sociales dans le domaine de la santé
- Evaluation des modalités d'exercice des professionnels de santé ou des pratiques d'enseignement
- Etudes sur données déjà recueillies

La constitution d'un IRB doit comprendre au moins 5 membres dont (diapositive n°4 et 5) :

- Un membre compétent dans le domaine non scientifique
- Un membre compétent dans le domaine scientifique
- Un membre non affilié à l'institution

Le comité doit pouvoir vérifier l'acceptabilité de la recherche en terme de pratiques professionnelles, de règlement institutionnel et de législation en vigueur. Sa composition doit respecter la parité femme/homme.

Le comité, s'il le juge nécessaire, peut faire appel à des membres ayant des compétences spécifiques dans certains domaines.

Le comité est enregistré sur le site de « l'office for human research protections » pour une période de 3 ans (diapositive n°6 et 7).

Elle présente la liste des membres du comité et le comité comprend (diapositive n°8) :

- 10 femmes et 10 hommes
- 3 non scientifiques
- 4 non affiliés

Le comité est co-présidé par Nadia Oubaya et Sébastien Gallien ; la secrétaire est Isabelle Veillard.

Elle informe que pour l'instant le comité n'a statué que sur des recherches du groupe hospitalier Mondor/Chenevier mais qu'il pourrait étudier des dossiers d'investigateurs non affiliés à l'institution.

Le comité se réunit tous les 2 mois et étudie un maximum de 8 dossiers.

Une première rencontre a eu lieu le 5 avril 2018 et un calendrier a été fixé (diapositive n°11 et 12).

Sébastien Gallien explique qu'une page web a été créée dans l'intranet de l'hôpital Henri Mondor, dans la rubrique « commissions » afin de faciliter la soumission des projets ainsi qu'une adresse mail générique. Cette page web est composée :

- D'une présentation du comité
- D'un formulaire de dépôt de dossiers et la liste des pièces à fournir (diapositive n°15 et 19)
- D'un calendrier

Les dossiers doivent être soumis 1 mois avant la date de la réunion. 2 rapporteurs sont nommés par projet et un rapport d'expertise est rendu 1 semaine avant la date de la réunion (diapositive n°20 à 23).

Il présente le bilan des 3 dernières sessions (diapositive n°24).

Pour conclure, Sébastien Gallien conseille à l'assemblée de consulter l'URC pour tout projet afin d'être dans le respect de la législation.

Pierre Wolkenstein adhère à la création de ce comité et estime qu'il s'agit d'un point positif pour les publications.

XV - Calendrier des élections à venir - Information

Rapporteur : Pierre Wolkenstein - Le doyen par intérim

Annexe 9

Pierre Wolkenstein, doyen par intérim, informe que suite à l'élection de Jean-Luc Dubois-Randé en tant que président de l'Université Paris-Est Creteil, le poste de doyen devient vacant.

Le Président l'a nommé doyen intérimaire pour mener à bien les affaires courantes jusqu'à l'élection d'un nouveau doyen.

Du fait de cette mission temporaire aucune décision stratégique et politique ne peut être prise.

Avant l'élection du doyen, le conseil doit être renouvelé, il informe qu'un comité électoral consultatif de l'université a émis un avis favorable quant à l'organisation des élections des membres du conseil. Un arrêté de la présidence sur l'organisation des élections est en cours d'établissement.

Sous réserve de la parution de cet arrêté, les élections des membres du conseil sont prévues le 8 novembre 2018 avec une date limite de dépôt des candidatures au 25 octobre.

Il attire l'attention du conseil concernant les nouvelles modalités quant aux procurations. En effet, les procurations devront être déposées avant la date du scrutin auprès d'un bureau d'enregistrement qui sera identifié aussi bien pour les étudiants, sur les 3 sites, que pour le personnel.

Il est important que chaque personnel vérifie son inscription sur les listes électorales et pour certaines catégories une demande d'inscription doit être obligatoirement formulée pour pouvoir voter le jour du scrutin (diapositive n°3).

Par ailleurs, il informe les conseillers que le conseil initialement prévu le jeudi 6 décembre 2018 est avancé au mercredi 5 décembre 2018 et lors de ce conseil, les personnalités extérieures seront désignées.

Le 5 décembre, le conseil sera au complet afin de pouvoir élire le doyen de la faculté, le 19 décembre 2018. Le dépôt des candidatures est fixé au 11 décembre 2018. Suite à cette élection, le futur doyen présentera la composition de l'équipe de direction et du bureau du conseil (diapositive n°6).

L'année 2019 débutera avec un nouveau conseil et un nouveau doyen, ajoute-il.

Pour finir, il informe l'assemblée qu'au vue d'une transformation de l'UFR de médecine en une UFR de santé, une demande de modifications des statuts de l'UFR avaient été déposée à l'université. Ce projet a été suspendu à cause des précédents évènements. Le futur conseil devra se prononcer sur la création de cette UFR de santé.

XVI - Questions Diverses : Point d'information sur le Département des formations paramédicales
Rapporteur : Pierre Wolkenstein - Le doyen par intérim

Pierre Wolkenstein annonce à l'ensemble des conseillers que Patrick Farnault, actuellement directeur de l'ESM a été désigné directeur du département des formations paramédicales de la faculté.

Il ajoute que les formations paramédicales évoluent et continueront d'évoluer. Aujourd'hui c'est avec l'universitarisation des IFSI, ensuite avec la sortie d'un décret concernant les enseignants-chercheurs dans les professions paramédicales et enfin la création d'un CNU spécifique.

Patrick Farnault prend la parole et présente brièvement son parcours. Il débute en tant qu'infirmier puis évolue vers une spécialisation comme qu'infirmier anesthésiste. Il suit la formation des cadres de santé et prend la direction en 2012 de l'ESM qui a rejoint la faculté de médecine depuis 1 an. L'école forme des cadres de santé, délivre un master et propose plusieurs DU en soins, santé mentale et recherche en soins.

Il dirige depuis peu l'institut de formation de l'ergothérapie avec Arnaud Le Labourier, directeur pédagogique.

Le Doyen de la Faculté de Médecine par intérim



Pierre Wolkenstein

Première Année Commune aux Etudes de Santé

Sujets à l'ordre du jour

- Résultats concours 2018
- MCC + calendrier PACES
- Arrêté PACES
- Bilan parcoursup
- Prépa IFSI : bilan

Résultats du concours 2017-2018

Concours 2017-2018 / 2016 & 2015

		2017-2018	2016-2017	2015-2016
Étudiants inscrits		1120	1122	1145
Primants		811 (72,4%)	772 (68,8%)	801 (70,7%)
Bac S		92,8%	92,6%	92,4%
Mention au Bac	TB	19,7%	18,3%	16,25%
	B	27,5%	28,1%	25,8%
	AB	24,5%	26,3%	27,4%
	Total	71,7%	72,7%	69,5%

Résultats globaux par filière

	Médecine (n=941)	Odontologie (n=402)	Pharmacie (n=619)	Maïeutique (n=282)	Kiné (n=261)	TOTAL (n= 1120)
Primants 2018	74/651 11,4%	3/194 1,5%	14/341 4,1%	3/132 2,3%	0/53 0	94/811 11,6%
2017/2016	9,6/8%	1,6/1.1%	2,3/1.4%	0,06/1.4%	2,7/0.75%	11,4/8.7%
Doublants 2018	113/290 38,9%	13/208 6,25%	42/215 19,5%	8/108 7,4%	40/208 19,2%	216/309 69,9%
2017/2016	34,9/29.2%	5,2/5.9%	17,6/17.3%	6,25/3.6%	14,3/6.7%	63,7/56.5%
Total 2018	≈20%	≈4%	≈9%	3,9%	15,3%	27,7%
2017/2016	18,3/15,4%	3,1/3,4%	8,2/8,1%	3,4/2,4%	8/3,4%	27,7/23,1%

NB : 1020 inscrits
979 étudiants au concours S2

Abandon 141 étudiants
(1/7)

Résultats Torcy

144 inscrits

101 primants (70%) (versus 72%)

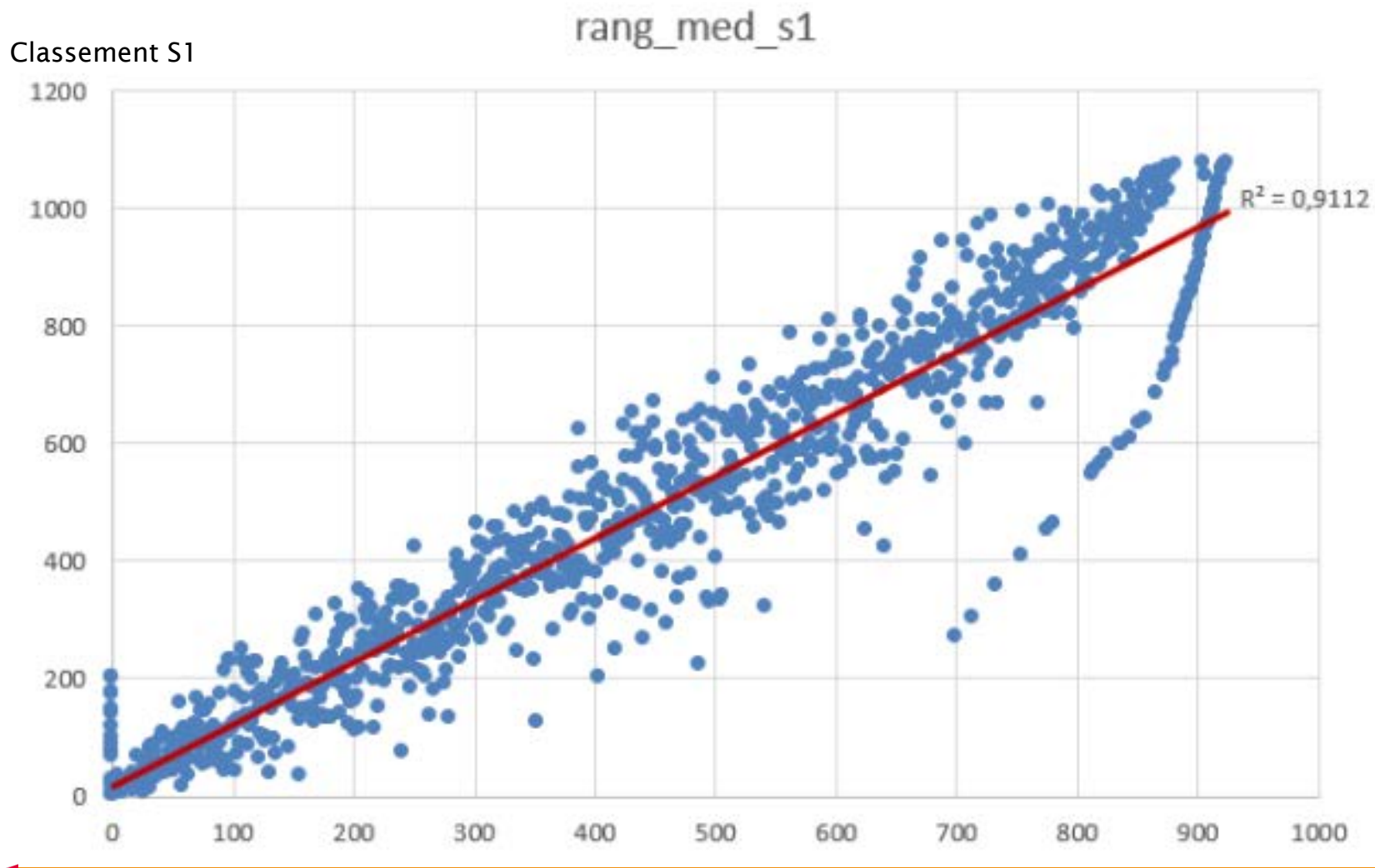
Admis médecine

11 (7,63%) (versus 20%) dont 5 primants (3,47%) (versus 11,4%) dont la 1ère

Admis 6 Filières

24 (16,66%) (versus 27,7%)

Corrélation classement S1 et S2



Propositions de modification des coefficients

Coefficients des UE du tronc commun

UE communes	Médecine	Kinésithérapie et Ergothérapie	Odontologie	Maïeutique	Pharmacie
UE 1	10 (15)	8 (9)	10 (13)	9	12 (18)
UE 2	10 (15)	10 (15)	10 (15)	12 (15)	8 (10)
UE 3 – S1	6 (9)	6 (9)	6 (8)	4	4 (6)
UE 4	6	6	6	5	6 (4)
UE 3 – S2	4 (6)	4 (6)	4 (5)	4	4
UE 5	6	12 (15)	6	8 (12)	4
UE 6	6	6	6 (5)	6	10
UE 7	10 (12)	10 (12)	10 (12)	10 (12)	10 (14)

Propositions de modification des coefficients

Coefficients des ECUE des UE spécifiques

ECUE	Médecine	Kinésithérapie /Ergothérapie	Odontologie	Maïeutique	Pharmacie
ECUE santé 1	4 (7)	4	2 (6)	2(9)	1(6)
ECUE santé 2	3 (2)	1	2 (6)	1(1)	5(10)
ECUE 1	1	1			4(6)
ECUE 2			6 (12)		
ECUE 3				7(15)	

Arrêté fixant les modalités d'organisation de la PACES 2018-2019

Modifications par rapport à 2017-2018

MCC + calendrier PACES 2018-2019

CF.

Bilan Parcoursup

Commission Parcoursup : mise en place Mars 2018

Commission

▪ Membres permanents :

- Jeanne TRAN VAN NHIEU, chargée de mission PACES
- Oriane WAGNER-BALLON, vice-doyenne chargée de la pédagogie
- Marie Christine PACOURET, responsable administrative à la pédagogie
- Sophie DUPUIS, responsable administrative (suppléante)
- Edwige GODEFROY-KPRIE, gestionnaire PACES
- Julie EYMANN, responsable de scolarité des études médicales (suppléante)

Commission suite

▪ Membres invités représentant l'équipe pédagogique de PACES:

- Jean-Marc BALEYTE
- Anne PLONQUET

Collaboration

▪ Membres du SCUIO

- Patricia DE JESUS DOS SANTOS
- Thomas DIOT
- Joëlle FAURE DUNABEITIA



1. CRITÈRES

Critères de classement

1. Dossier scolaire

- Notes de première
- Notes de terminale
- Epreuves anticipées
- Bonification selon la filière
- Bonification pour les néo-bacheliers

2. Éléments de candidature

Présence et taille
du projet de
formation motivé

3. Fiche Avenir

Pondération du
questionnaire

[Détails](#)

Critères de classement

1. Dossier scolaire

- Notes de première
- Notes de terminale
- Epreuves anticipées
- Bonification selon la filière
- Bonification pour les néo-bacheliers

/69



/30



/1



/100

2. Éléments de candidature

Présence et taille
du projet de
formation motivé

3. Fiche Avenir

Pondération du
questionnaire

Tri séquentiel (gestion des ex-aequo)

1. À partir de la **note obtenue sur 100** selon les critères précédents
2. Prise en compte de la **distance** entre le lycée et l'une des trois antennes de la faculté de médecine : accessibilité en transports¹, puis temps de transports ² (score de distance en annexe)
3. Tri sur la **date de naissance** (du plus jeune au plus âgé)
Pour l'année 2018-2019 :
 - Avant traitement 1, 452 ex-aequo ; le premier à la 7034^{ème} position
 - Après traitement 2 (transports), 439 ex-aequo ; le premier à la 8894^{ème} position
 - Après traitement 3 , il n'y a plus d'ex-aequo

Aménagement Parcoursup : « oui si »

Pour 2018-2019, attribution d'un « oui si » aux candidats des
filières :

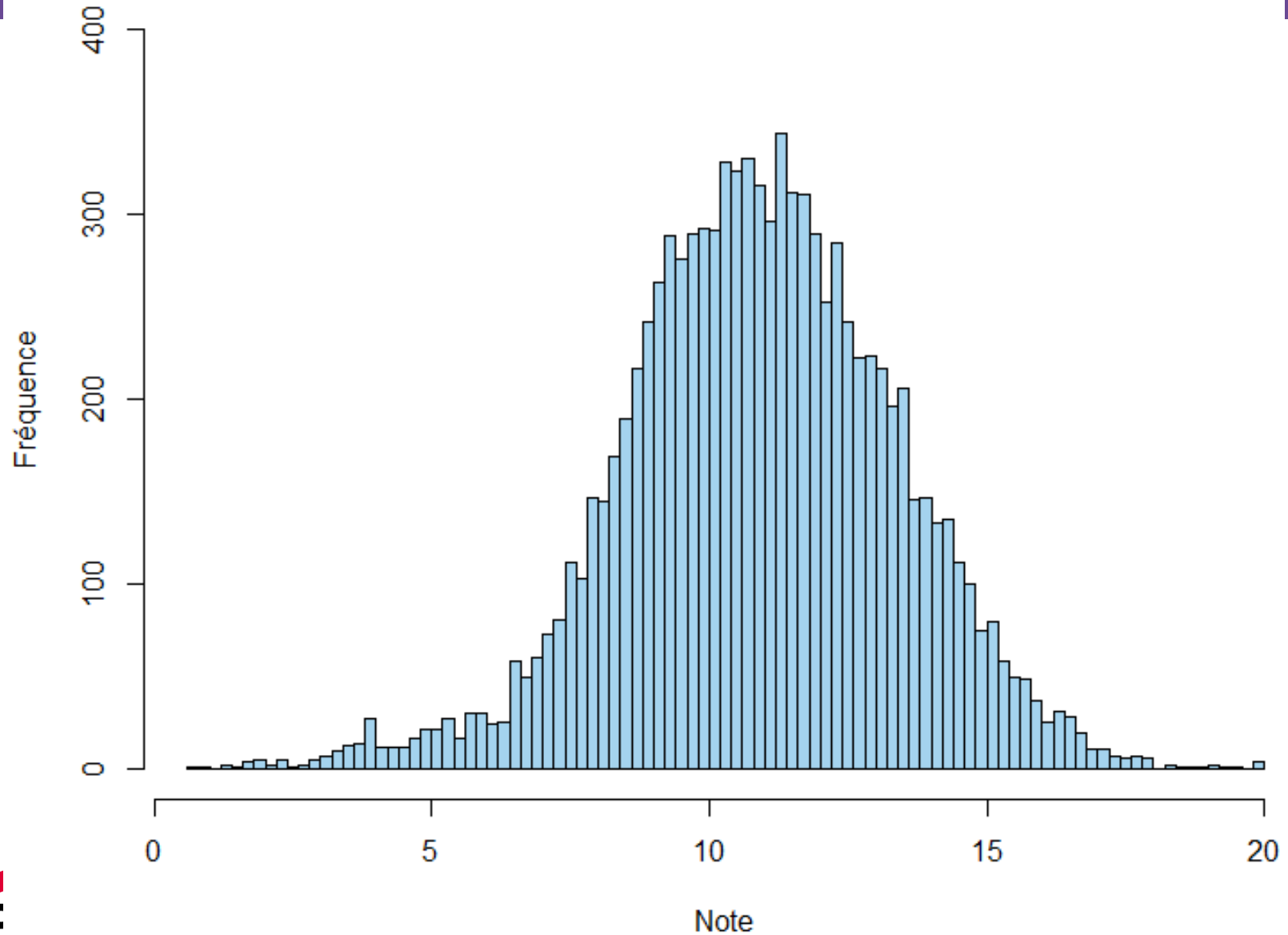
- S si note du dossier scolaire < 9 (n = 1 419)
- ES et L si note du dossier scolaire < 12 (n = 131)
 - Autres filières (n = 1 727)

Au total, 3 277 « oui si » ont été attribués



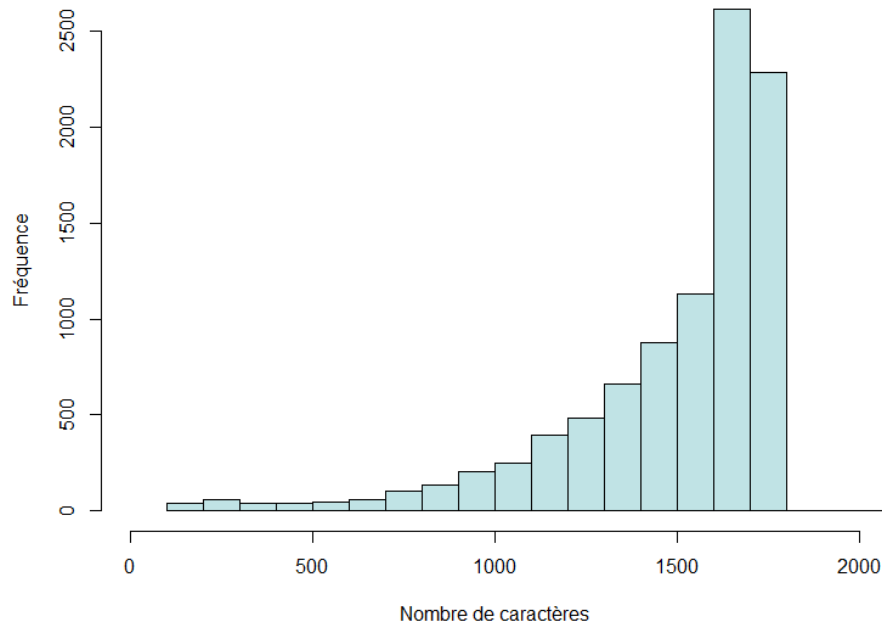
2. RÉSULTATS

1. Dossier scolaire

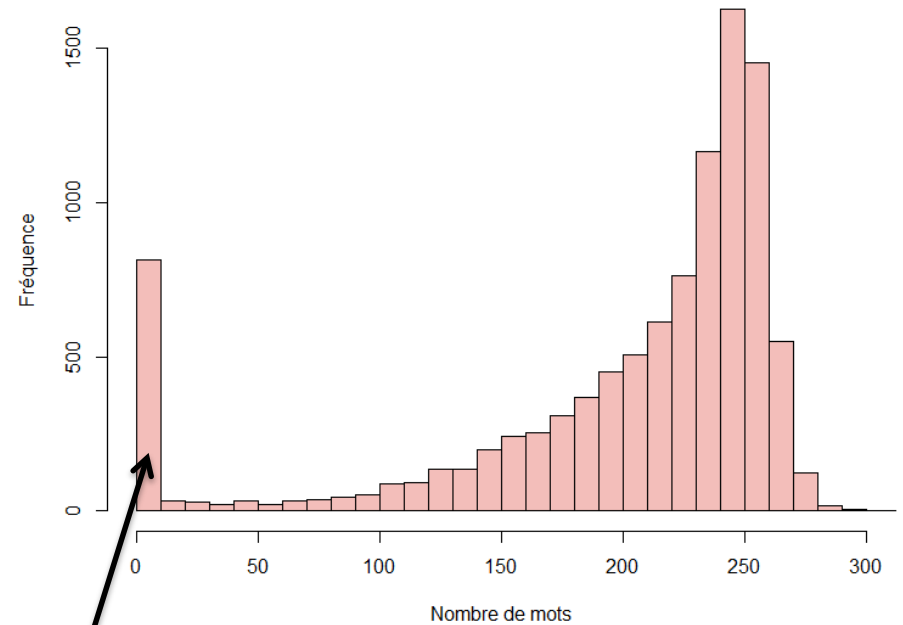


2. Éléments de candidature

Nombre de caractères de la lettre de motivation

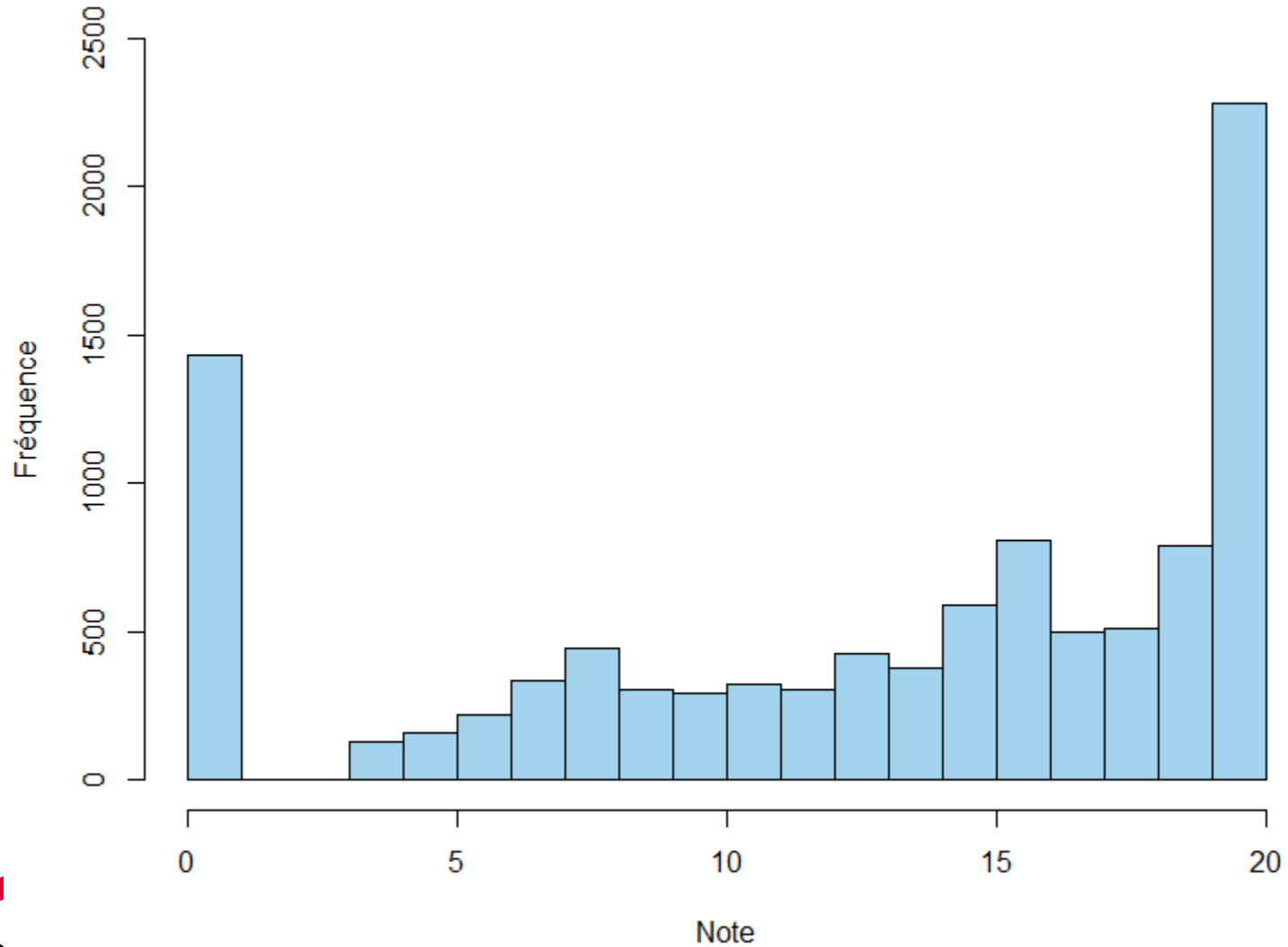


Nombre de mots de la lettre de motivation

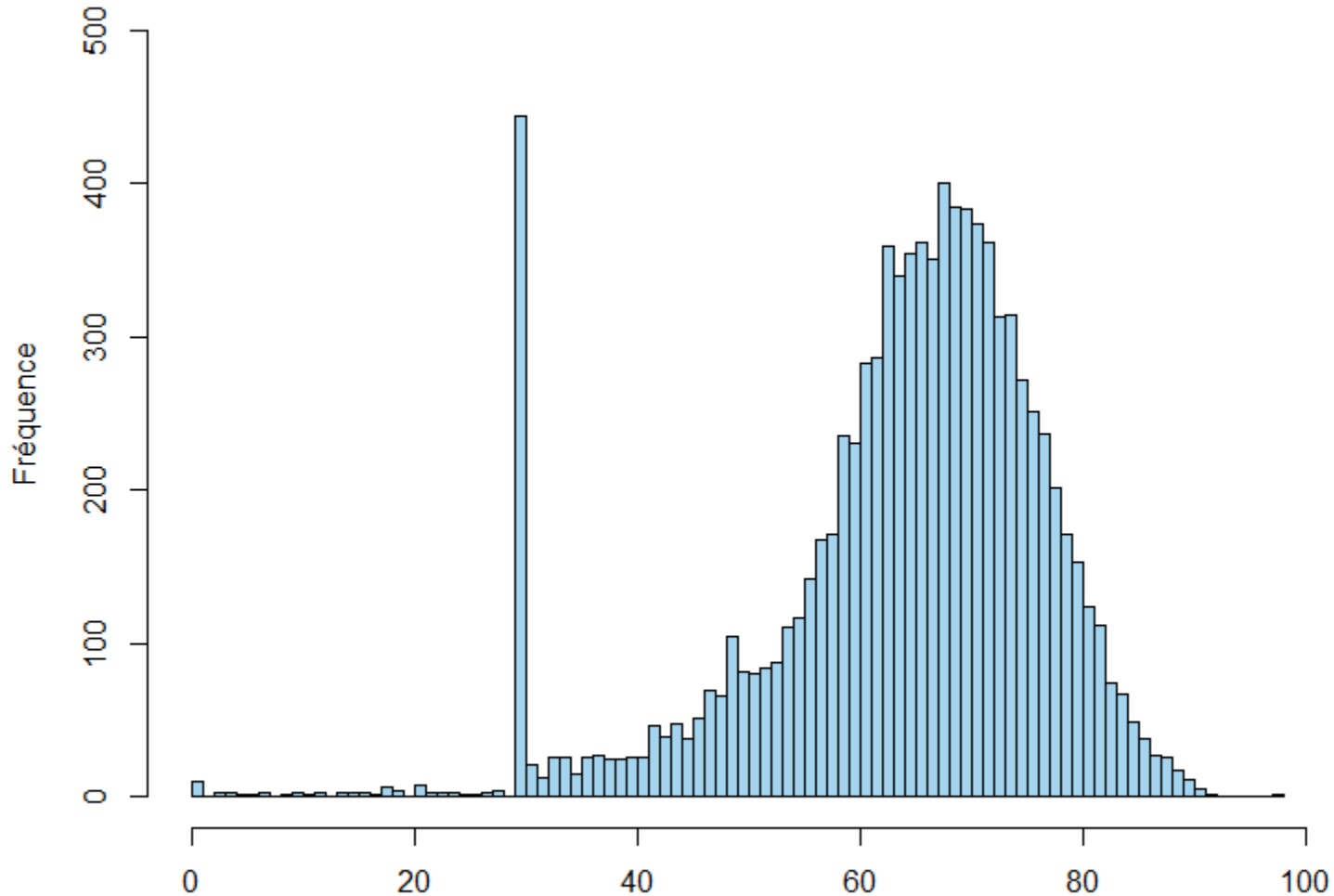


Pas de document
n = 587

3. Fiche Avenir



4. Score total



- 452 candidats ex-æquo (dossier scolaire manquant : pic à 30 points)
- 10 candidats avec la note de 0



Résultats classement inscrits PACES-UPEC sur Parcoursup

Données PARCOURSUP

Ouverture (22/05/2018)

Candidatures

10 205 inscrits au 18/05/2018

9381 vœux confirmés

Capacité d'accueil

875

Classement Parcoursup

Différent de celui injecté !

Clôture (26/09/2018)

Candidatures retenues

9425

Propositions acceptées sans attente

945 soit +70 * dont 140 boursiers

Procédure complémentaire

224 oui-si

Soumis à l'obligation de valider un module « Réussir mon projet professionnel » [\(détails\)](#)

ANNEE BAC	2018-2019*	
	Effectif	Taux
Année en cours	904	94,5%
Antérieure à l'année en cours	53	5,5%
Total	957	100%

Dépt établissement	2018-2019*		2017-2018**	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux
PARIS	92		30	
IDF (Y Compris PARIS)	928*	96,87%	745	98,54%*
HORS IDF	8	0,84%	9	1,19%
ETRANGER	10	1,04%	2	0,26%
Non Renseigné	12	1,25%		
Total	958	100%	756	100%

: 266 du 77, 123 du 91

Données inscrits PACES UPEC

30-8-18

SERIE BAC	2018-2019*		2017-2018**	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux
SC	891	93,40%	736	97,35%
L	3	0,31%		
ECO	30	3,14%	10	1,32%
TECHNO	27	2,83%	10	1,32%
PROF	3	0,31%		
DAEU				
GEN				
EUROPEEN et INTERNATIONAL				
Total	954	100%		

MENTION	2018-2019 *		2017-2018**	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux
TB	129	13,47%	153	20,24%
B	211	22,03%	182	24,07%
AB	266	27,77%	186	24,60%
Total	606	63,25%	521	68,92%
Non Renseigné	3	0,31%	7	0,93%



3. ANNEXES

1. Dossier scolaire

1.

Note du dossier

Fichier « Bulletins scolaires » et « Notes aux épreuves du baccalauréat »

- Prise en compte des notes de première et terminale (matières sélectionnées par la commission)
- Attribution d'un coefficient par matière pour chacune des filières ([Détails](#))
- Prise en compte des épreuves anticipées (coef 0,5)
- Expression par rapport à la moyenne de sa classe

2.

Bacs antérieurs

Fichier « Notes aux épreuves du baccalauréat »

- Prise en compte des notes du bac pour les non néo-bacheliers
- Mêmes coefficients que les notes de terminale

3.

Bonification

Fichier « Données sur les candidats »

- Attribution de coefficients selon la filière et le statut néo-bachelier ou non, définis par la commission

Filière	Néo Bacheliers	Bacheliers années antérieures	Prépa PACES
S	1	0,7	0,5
ES et L	0,9	0,6	0,6
Bacs technos	0,5	0,3	0,3
Bacs pro	0,3	0,1	0,1
Autres (DAEU, Etr., ...)	0,5	0,3	0,3

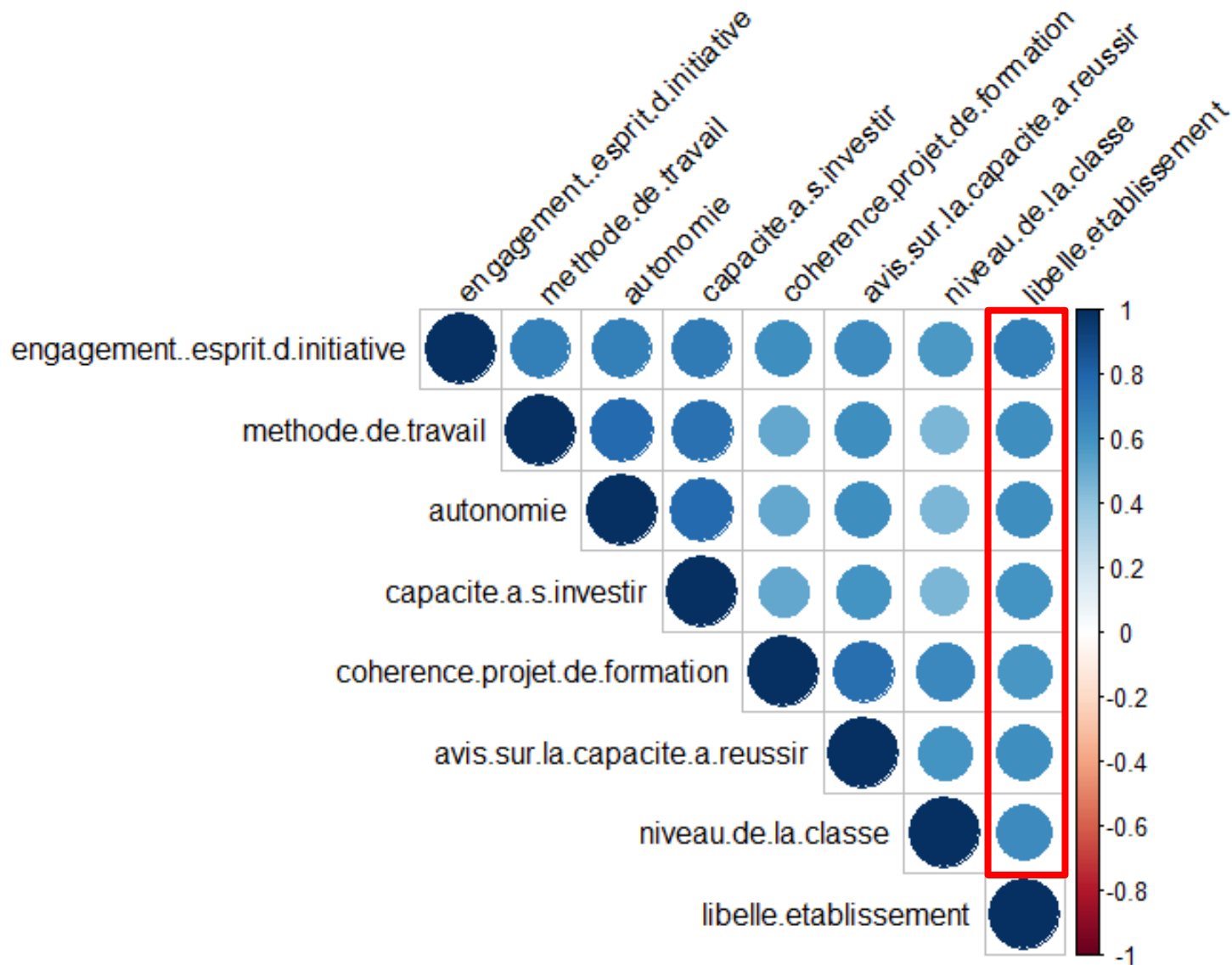
Coefficients du dossier scolaire selon la filière

Filière	Notes de première	Notes de terminale	Note du bac anticipé (Coefficient 0.5)	Note du bac (si antérieur)
Economique et social	EPS : 1 Français : 1 Histoire/Géographie : 1 LV1 : 1 LV2 : 1 Mathématiques : 1 Sciences : 1 SES : 1	EPS : 2 Histoire/Géographie : 2 LV1 : 2 LV2 : 2 Mathématiques : 2 Sciences : 2 SES : 2	Ecrit de français : 1 Science et biologie : 1	EPS : 2 Histoire/Géographie : 2 LV1 : 2 LV2 : 2 Mathématiques : 2 Sciences : 2 SES : 2
Littéraire	Histoire/Géographie : 1 LV1 : 1 LV2 : 1 Littérature : 1 Sciences : 1	Histoire/Géographie : 10 LV1 : 10 LV2 : 10 Littérature : 10 Sciences : 10 Maths spé : 10	Ecrit de français : 1 Science et biologie : 1	Histoire/Géographie : 10 LV1 : 10 LV2 : 10 Littérature : 10 Sciences : 10 Maths spé : 10
Préparation au Bac Européen	Biologie : 1 Chimie : 1 Mathématiques : 1 Physique : 1	Biologie : 2 Chimie : 2 Mathématiques : 2 Physique : 2	NA	NA
Professionnelle	Mathématiques : 1 Prévention santé : 1 Physique chimie : 1	Mathématiques : 2 Prévention santé : 2 Physique chimie : 2	NA	NA
Professionnelle Agricole	Biologie écologie : 1 Maths info : 1 Physique chimie : 1	Biologie écologie : 2 Maths info : 2 Physique chimie : 2	NA	NA
Sciences et technologie de laboratoire	Chimie biochimie : 1 Mathématiques : 1 Mesure instrumentation : 1 Physique chimie : 1	Chimie biochimie : 2 Mathématiques : 2 Mesure instrumentation : 2 Physique chimie : 2	Ecrit de français : 1	Chimie biochimie : 2 Mathématiques : Physique chimie : 2

Coefficients du dossier scolaire selon la filière (2)

Filière	Notes de première	Notes de terminale	Note du bac anticipé (Coefficient 0.5)	Note du bac (si antérieur)
Sciences et technologies de la santé et du social	Biologie et physiopath : 1 Mathématiques : 1 Sciences sanitaires : 1 Physique Chimie : 1	Biologie et physiopath : 2 Mathématiques : 2 Sciences sanitaires : 2 Physique Chimie : 2	Ecrit de français : 1	Biologie et physiopath : 2 Mathématiques : 2 Sciences sanitaires : 2 Physique Chimie : 2
Sciences et Technologies de l'agronomie et du vivant	Biologie écologie : 1 Mathématiques : 1 Physique Chimie : 1 Sciences et techno : 1	Biologie écologie : 2 Mathématiques : 2 Physique Chimie : 2 Sciences et techno : 2	Langue française et littérature : 1	Biologie écologie : 2 Mathématiques : 2 Physique Chimie : 2 Sciences et techno : 2
Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable	Mathématiques : 1 Physique Chimie : 1	Mathématiques : 2 Physique Chimie : 2	Ecrit de français : 1	Mathématiques : 2 Physique Chimie : 2
Sciences et Technologies du Management et de la Gestion	Mathématiques : 1	Mathématiques : 2	Ecrit de français : 1	Mathématiques : 2
Sciences Technologiques du Design et des Arts Appliqués	Mathématiques : 1 Physique Chimie : 1	Mathématiques : 2 Physique Chimie : 2	Ecrit de français : 1	Mathématiques : 2 Physique Chimie : 2
Scientifique	Mathématiques : 99 Physique Chimie : 99 SVT : 99 Histoire géographie : 70 LV1 : 50 LV2 : 50	Mathématiques : 50 Physique Chimie : 50 SVT : 50 Histoire géographie : 35 LV1 : 25 LV2 : 25	Ecrit de français : 1	Mathématiques : 99 Physique Chimie : 99 SVT : 99 Histoire géographie : 70 LV1 : 50 LV2 : 50

Corrélation entre les items de la fiche avenir et l'établissement



Score de distance

Transports en commun ¹	Temps de transport ²	
Oui	< 30 minutes	20
	30 – 60 minutes	10
	> 60 minutes	5
Non	< 30 minutes	10
	30 – 60 minutes	5
	> 60 minutes	0

/20

retour

Résultats Parcoursup : PACES 2018-2019

FACULTES	Nbre de places ouvertes aux nouveaux inscrits (A)	Nbre de 1ères inscriptions retenues (B)			SOLDE A-B	
		Phase principale	Phase Complémentaire	TOTAL	Places vacantes	Surplus de places
AMIENS	1150	976	14	990	-160	
ANGERS	1150	942	35	977	-173	
ANTILLES						
BESANCON	760	780	--	780		+20
BORDEAUX						
BREST	1000	707		707	-293	
CAEN	1050	927	--	927	-123	
CLERMONT-FD	1100	967	29	996	-104	
CORTE						
DIJON	1125	1069	18	1087	-38	
GRENOBLE	1100	1161	34			
GUYANE						
LILLE CATHO	Non concernée	--	--			
LILLE II	3100	2443	139			
LIMOGES	810	763	5			
LYON-EST	2550	2190	84			
LYON-SUD						
MARSEILLE						
MONTPELLIER-NIMES						
NANCY-LORRAINE	1800	1460	34			
NANTES	1210	1142	3			
NICE	1100	1088	12			
NOUMEA	50					Non concernée en 2018. Ce sera pour 2019
PARIS V – R. Descartes	1450	1243	59*			
PARIS VI Sorbonne	1700	1665	13			
PARIS VII – D. Diderot	1685	1490	108			
PARIS XI- Paris Sud	700	620	22			
PARIS XII-Créteil	875	949	--			+74
PARIS 13-Bobigny	750	792	--			+42
PARIS XII-Créteil	875	949	--			
PARIS 13-Bobigny	750	792	--			
PARIS-Versailles	950	796	33			
POITIERS	1200					
POLYNESIE FRANCAISE	160	122	13			
REIMS	940	940	0			
RENNES	1050	973	4			
ROUEN						
SAINT DENIS – REUNION	900	707	126			
SAINT-ETIENNE	800	752	17	769	-31	
STRASBOURG	1550	1313	33	1346	-204	
TOULOUSE-PURPAN						
TOULOUSE-RANGUEIL	3000	1703	202	1905	-1095	
TOULOUSE-Pharmacie						
TOURS	1290			1191	-99	

Retour

Présentation du module OUI SI PACES

Objectif du module :

✓ Faciliter l'intégration et la réussite en PACES de l'étudiant

Description :

Module à distance :

Composé de six séquences obligatoires elles-mêmes constituées de plusieurs cours

Dans chaque séquence : quizz, questionnaires, remplissage du portefeuille d'expériences et de compétences, tests d'intérêt...

Exercice final (poster) avant le 5 janvier 2019.

Participation aux regroupements organisés au sein de la faculté de médecine ou de la MIEE

Contenu

Séquence 1 : Du lycée à l'université

- Découvrir les interlocuteurs de l'université
- Réfléchir aux pré-requis d'une réussite en PACES
- Organiser son année, sa semaine : le BuJo

Regroupement : 25 septembre

Séquence 2 : Expériences d'université et d'ailleurs

- Se positionner en PACES
- S'appuyer sur ses acquis du lycée
- Se projeter dans des métiers de la santé

Séquence 3 : Atouts et intérêts

- Organiser son travail
- Faire le point sur son projet

Regroupement : semaine du 29/10

Séquence 4 : Réussir son année

- Découvrir des méthodes de travail
- Se confronter aux métiers de la santé
- Se renseigner sur les procédures

Regroupement : semaine du 19/11

Séquence 5 : Et après ?

- Construire son projet
- Se confronter à la réalité (métier et formation)

Forum (présence obligatoire) : mi-décembre

Séquence 6 : Au final

Exercice final du poster à rendre avant le 5/01/19

Bilan Prépa IFSI

Préparation aux concours d'entrée IFSI

Objectif : Proposer une « classe préparatoire accélérée » au concours des IFSI

Public concerné : Étudiants de PACES en réorientation précoce (S2 PACES)

Date de mise en place : Janvier 2018

Description :

Concernerait une 20aine d'étudiants pour l'année 2017-2018

Enseignements :

Cours magistraux et/ou ED de remise à niveau en culture générale

Préparation méthodologique aux épreuves écrites

Préparation aux tests psychotechniques

Entraînement à l'oral avec mise en situation avec un jury semblable à celui du vrai concours

Épreuves blanches de culture générale

Organisation

**Ouverture des dépôts de candidature lors de la journée de réorientation
12/17**

Entretien personnalisé au SCUIO

Florence Benoiton

Enseignement 15/1 au 15/3/17 → Concours d'admissibilité

Culture générale santé – Méthodologie – Entraînements tests psychotechniques

Préparation à l'oral

Entraînement sur sujet de culture générale

2 Concours blancs avec cadre /formateur de l'IFSI Mondor

Financement :

Cordées de la réussite – Destination Santé – Plateforme régionale - 4 179€

Résultats

Nombre d'étudiants :

15 dossiers déposés

13 étudiantes inscrites

Réussite aux concours

10 se sont présentées (2 réorientées en Sciences et 1 a poursuivi la PACES)

9 ont intégré une IFSI dont 8 à l'APHP

Modalités d'organisation de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (P.A.C.E.S.) à la Faculté de Médecine de l'Université Paris-Est CRETEIL (UPEC) pour l'admission en seconde année des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie, dans l'Ecole de Sage-femme de Saint-Antoine, dans l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation de Saint-Maurice, à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière, à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie CEERRF, à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'Ecole d'Assas, l'Ecole de Kinésithérapie de Paris, Association pour le développement et la recherche en Rééducation Fonctionnelle (ADERF) et à l'Institut de Formation en Ergothérapie de l'UPEC pour l'année universitaire 2018-2019.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 631-1,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie,

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la Première Année Commune aux Etudes de Santé,

Vu l'avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 21 septembre 2009,

Vu la circulaire 97 0827 du 2 juillet 1997 relative à l'interprétation de la notion de classement en rang utile des étudiants étrangers,

Vu l'arrêté du 6 mars 2007 fixant les conditions d'immunisation contre l'hépatite B des élèves, étudiants et professionnels de santé,

Vu la convention signée le 18 juin 2010 entre l'Université Paris-Est Créteil et l'Institut de Formation en Ergothérapie (Publique),

Vu la convention signée le 20 novembre 2015 entre l'Université Paris-Est Créteil, l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière et l'Agence Régionale de Santé (Publique),

Vu la convention signée le 3 février 2016 entre l'Université Paris-Est Créteil, l'ENKRE (Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation) de Saint-Maurice, l'hôpital de Saint-Maurice et l'Agence Régionale de Santé (Publique),

Vu la convention signée en février 2016 entre l'Université Paris-Est Créteil et l'Institut de formation en masso-kinésithérapie-CEERRF (centre européen d'enseignement, de rééducation et réadaptation fonctionnelles) (Privé),

Vu la convention signée le 20 janvier 2016 entre l'Université Paris-Est Créteil et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'Ecole d'Assas (Privé),

Vu la convention entre l'Université Paris-Est Créteil et l'Ecole de kinésithérapie de Paris ADERF, en date du 12 octobre 2017.

Vu les délibérations du conseil de la faculté de médecine de Créteil notamment en date du 26 septembre 2018

Vu la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Vu le décret du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le nombre de candidats de la Faculté de Médecine de l'UPEC à admettre :

- en seconde année des études de médecine dans cette même faculté,
- en seconde année des études d'odontologie à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Montrouge ou à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Paris,
- en seconde année des études de pharmacie à la la Faculté de Pharmacie de Châtenay-Malabry,
- à l'Ecole de Sage-femme de Saint-Antoine (Paris 12^{ème}),
- à l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation de Saint-Maurice (ENKRE),
- à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière,
- à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie CEERRF,
- à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'Ecole d'Assas,
- à l'Ecole de kinésithérapie de Paris ADERF,
- à l'Institut de Formation en Ergothérapie de l'UPEC (IFE),

est fixé, conformément à la réglementation nationale, sur la base des arrêtés ministériels fixant le nombre d'étudiants de première année des études de santé autorisés à poursuivre leurs études en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et sur la base des conventions établies entre l'UPEC d'une part, l'ENKRE, l'institut de formation en kinésithérapie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière, l'IFMK-CEERRF, l'IFMK de l'Ecole d'Assas, l'Ecole de kinésithérapie de Paris ADERF, et l'IFE d'autre part, à l'issue des épreuves terminales de l'année universitaire 2018-2019.

ARTICLE 2 :

Les admissions seront prononcées au bénéfice des candidats :

- Inscrits en P.A.C.E.S. à la Faculté de Médecine de l'UPEC,
- Classés en rang utile à l'issue des épreuves de classement,
- Ayant choisi expressément, selon les modalités définies aux titres III, IV et V (articles 13 à 17), du présent arrêté de poursuivre des études :
 - o en seconde année de médecine à la Faculté de Médecine de l'UPEC,
 - o en seconde année d'odontologie à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Montrouge ou à la Faculté de Chirurgie Dentaire de Paris,
 - o en seconde année de pharmacie à la Faculté de Pharmacie de Châtenay-Malabry,
 - o à l'Ecole de Sage-femme de Saint-Antoine (Paris 12^{ème}),
 - o à l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation de Saint-Maurice (ENKRE) (Publique),
 - o à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière (Publique),
 - o à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie CEERRF à Saint-Denis (Privé),
 - o à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'Ecole d'Assas (Privé),
 - o à l'Ecole de kinésithérapie de Paris ADERF (Privé),
 - o à l'Institut de Formation en Ergothérapie de l'UPEC,

I - INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES A LA FACULTE DE MEDECINE DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL ET ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 3 :

1 - Inscriptions administratives :

Seuls peuvent se présenter au concours de la Faculté de Médecine de l'UPEC les étudiants obligatoires inscrits en Première Année Commune aux Etudes de Santé (P.A.C.E.S.) à la Faculté de Médecine de l'UPEC.

Il appartient aux étudiants de s'assurer d'avoir satisfaits aux formalités d'inscriptions administratives, paiement des droits de scolarité inclus.

2- Dispositif d'accompagnement :

Les étudiants affectés par Parcoursup à la Faculté de médecine de l'UPEC sous réserve de suivre le dispositif « OUI SI » se sont engagés à suivre le module « Réussir mon parcours professionnel ».

Ces enseignements **obligatoires** sont dispensés essentiellement à distance et nécessitent une validation de chacune des séquences par l'étudiant.

3 – Organisation des enseignements :

Les enseignements se répartissent en un tronc commun de 7 Unités d'Enseignement (UE) et 1 UE spécifique avec des choix d'ECUE en fonction de la filière.

	Semestre	Volumes horaires	E.C.T.S
UE 1	1	80 heures	10
UE 2	1	55 heures	10
UE 3 (1 ^{ère} partie)	1	32 heures	6
UE 4	1	30 heures	4
UE 3 (2 ^{ème} partie)	2	30 heures	4
UE 5	2	30 heures	4
UE 6	2	30 heures	4
UE 7	2	50 heures	8
UE spécifiques :			
ECUE Santé 1 :	2	29 heures	4
<ul style="list-style-type: none"> o Anatomie du petit bassin (10 h) o Anatomie tête et cou (9h) o Anatomie, histologie et physiologie de l'appareil reproducteur et du sein (10h) 			
ECUE Santé 2 :	2	24 heures	3
<ul style="list-style-type: none"> o Sources actuelles et futures des principes actifs (6h) o Bases physicochimiques des principes actifs (9h) o Conception, formulation, production et contrôle des médicaments et autres produits de santé (9h) 			
Une ECUE parmi les 3 ci-dessous selon la filière :			
ECUE 1 :Chimie et classes thérapeutiques		9 heures	3
ECUE 2 Morphogenèse cranio-faciale et odontogenèse		10 heures	3.
ECUE 3 Unité foetoplacentaire		10 heures	3.

II – CONCOURS ET MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 4 :

Le classement des candidats résulte du contrôle des connaissances dans les UE suivantes :

- UE 1 : Atomes, biomolécules, génome, bioénergétique, métabolisme.
- UE 2 : La cellule et les tissus.
- UE 3 : Organisation des appareils et des systèmes (1) : Bases physiques des méthodes d'exploration (1^{ère} partie) ; Aspects fonctionnels (2^{ème} partie).
- UE 4 : Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé.
- UE 5 : Organisation des appareils et des systèmes (2) : Aspects morphologiques et fonctionnels.
- UE 6 : Initiation à la connaissance du médicament.
- UE 7 : Santé – société – humanité.
- UE spécifiques:
 - Médecine : ECUE santé 1 (ECUE : Élément Constitutif d'une UE), ECUE santé 2, ECUE 1.
 - Odontologie : ECUE Santé 1, ECUE santé 2, ECUE 2.
 - Pharmacie : ECUE santé 1, ECUE santé 2, ECUE 1.
 - Maïeutique : ECUE santé 1, ECUE santé 2, ECUE 3.
 - Kinésithérapie : ECUE santé 1, ECUE santé 2, ECUE 1.
 - Ergothérapie : ECUE santé 1, ECUE santé 2, ECUE 1.

ARTICLE 5 :

Le jury du concours regroupe et apprécie les résultats obtenus par les candidats dans chacune des UE à l'issue des corrections des copies par les enseignants compétents.

Il comprend :

- Le Doyen de la Faculté de Médecine de l'UPEC et/ou son représentant, Président de jury,
- La chargée de mission PACES,
- Le Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Montrouge ou son représentant,
- Le Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Paris ou son représentant,
- Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Châtenay-Malabry ou son représentant,
- La Directrice de l'Ecole de Sage-femme de Saint-Antoine ou son représentant,
- Le Directeur de l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation de Saint-Maurice ou son représentant,
- La Directrice de l'Institut de Formation en kinésithérapie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière ou son représentant,

- Le Directeur de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie CEERRF ou son représentant,
- Le Directeur de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'Ecole d'Assas ou son représentant,
- Le Directeur de l'Ecole de kinésithérapie de Paris ADERF,
- le directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie de l'UPEC ou son représentant,
- Un enseignant au moins de chacune des UE mentionnées à l'article 4.

Les membres du jury sont désignés par le Président de l'Université, sur proposition du Doyen de la faculté de médecine, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le contrôle des connaissances donne lieu à une seule session dont la première partie a lieu à l'issue du 1^{er} semestre et la deuxième partie à l'issue du 2^{ème} semestre.

Toutefois, lorsque l'enseignement d'une Unité d'enseignement a lieu pour partie au premier semestre et pour partie au second, l'examen peut être divisé en deux parties. Les dates, heures et lieu des examens sont consultables au moins 15 jours avant le début de la 1^{ère} épreuve sur le campus numérique Cristolink, partie « PACES »

L'absence de convocation écrite n'est pas opposable.

ARTICLE 7 :

Les épreuves des examens sont écrites et anonymes, sous forme de QCM à l'exception de l'UE 7 dont les épreuves sont organisées au moins en partie sous forme rédactionnelle.

Les sujets peuvent être choisis dans l'ensemble de l'enseignement dispensé.

Les épreuves font l'objet d'une note comprise entre 0 et 20. A cette note est appliqué un coefficient de pondération qui peut être différent pour chacune des filières. L'absence à l'une des épreuves n'est pas éliminatoire ; la note définitive est établie avec la note zéro dans l'épreuve manquante.

Les épreuves à caractère rédactionnel font l'objet d'une double correction. La nature et la durée de chacune des épreuves sont indiquées ci-dessous :

- UE 1 : 90 minutes
- UE 2 : 90 minutes
- UE 3 : 60 minutes (pour chacun des 2 semestres)
- UE 4 : 60 minutes
- UE 5 : 60 minutes
- UE 6 : 60 minutes
- UE 7 : 90 minutes
- ECUE des UE spécifiques :
 - ECUE santé 1 : 60 minutes
 - ECUE santé 2 : 60 minutes
 - ECUE 1 : 30 minutes
 - ECUE 2 : 30 minutes
 - ECUE 3 : 30 minutes

ARTICLE 8 :

Les candidats susceptibles de pouvoir bénéficier d'un aménagement d'études pour les épreuves du concours doivent télécharger le formulaire de demande d'aménagement d'études et des conditions de concours sur le site Internet de l'UPEC → (Etudes et handicap).

Les candidats concernés devront prendre un rendez-vous avant le 1^{er} octobre de l'année en cours avec le service de santé universitaire (SSU) pour une visite médicale. Le médecin du SSU rendra un avis après discussion en réunion de concertation médicale, puis la décision sera notifiée par arrêté de la Présidence de l'Université et adressée à l'étudiant par courrier. En l'absence de notification, les demandes d'aménagement font l'objet d'un rejet implicite à l'issue d'un délai de deux mois à compter de la date de réception de l'avis du médecin.

ARTICLE 9 :

Le jury du concours est convoqué par le Doyen de la Faculté de médecine au moins 8 jours avant la réunion. Le jury siège valablement si la moitié au moins de ses membres est présente. Si ce quorum n'est pas atteint, le Doyen de la faculté de médecine convoque à huitaine le jury qui délibère valablement quel que soit le nombre des présents.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

ARTICLE 10 :

A l'issue des épreuves du 1^{er} semestre, cinq classements correspondant aux filières médecine, kinésithérapie/ergothérapie, odontologie, maïeutique, pharmacie sont établis en prenant en compte les résultats obtenus aux UE communes affectés des coefficients de pondération de chacune des filières

A l'issue du 2^{ème} semestre, six classements correspondant aux filières médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie, kinésithérapie et ergothérapie sont établis en prenant en compte les résultats obtenus à l'ensemble des UE communes des 2 semestres et aux ECUE des UE spécifiques correspondantes. (voir tableau ci-dessous).

Les candidats sont classés selon le total de points - obtenu en additionnant les notes des épreuves affectées des coefficients suivants :

Coefficients des UE du tronc commun et des UE spécifiques

UE communes	Médecine	Kinésithérapie ou Ergothérapie	Odontologie	Maïeutique	Pharmacie
UE1	10	8	10	9	12
UE2	10	10	10	12	8
UE3 (1 ^{ère} partie)	6	6	6	4	4
UE4	6	6	6	5	6
UE3 (2 ^{ème} partie)	4	4	4	4	4
UE5	6	12	6	8	4
UE6	6	6	6	6	10
UE7	10	10	10	10	10
UE spécifiques	8	8	10	10	10

Détails des coefficients des ECUE des UE spécifiques

ECUE	médecine	Kinésithérapie ou ergothérapie	odontologie	maïeutique	pharmacie
ECUE santé 1	4	6	2	2	1
ECUE santé 2	5	1	2	1	5
ECUE 1	3	1			4
ECUE 2			6		
ECUE 3				7	

ARTICLE 11 :

Le jury arrête les listes de classement du concours selon les modalités suivantes :

Les étudiants ex aequo sont départagés sur les notes obtenues dans l'ordre des UE suivant :

- à l'issue du 1^{er} semestre : UE1, UE2, UE 3 (1^{ère} partie), UE 4.
- à l'issue du 2^{ème} semestre : UE spécifique correspondante, UE 1, UE 2, UE 7, UE 3 (1^{ère} partie), UE4.

ARTICLE 12 :

Les listes de classement sont arrêtées par le Président du jury du concours.

Les étudiants ont connaissance de leurs résultats et de leurs classements sur le campus numérique de l'UPEC (E-Campus).

III – CHOIX ET INSCRIPTIONS AUX DE FILIERES SEMESTRE 2**ARTICLE 13 :**

Les étudiants choisissent, au début du 2^{ème} semestre, l'unité ou les unités d'enseignement spécifiques correspondant à la ou aux filière(s) de leur choix.

Après validation et publication des résultats du 1^{er} semestre, l'étudiant dispose de 9 jours ouvrables pour effectuer son choix définitif. Ce choix fait l'objet d'une inscription par voie électronique via E-Campus.

Cette inscription aux filières est **obligatoire** pour donner lieu à un classement dans les filières à l'issue des épreuves du second semestre. En l'absence de toute inscription, **les étudiants ne seront pas autorisés à participer aux épreuves du 2^{ème} semestre.**

IV – CHOIX DE FILIERES APRES RESULTATS

ARTICLE 14 :

A l'issue de la délibération du jury du 2^{ème} semestre et de la publication des résultats, les étudiants ont 9 jours ouvrables pour donner leur choix de filières par ordre de préférence. Les étudiants sont alors affectés dans les différentes filières (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie, ergothérapie) - par voie électronique via E-Campus.

Seuls les étudiants ayant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves (soit un total de 900 points au moins) et admis en rang utile, peuvent choisir la filière kinésithérapie.

Pour être admis en ergothérapie les étudiants doivent obtenir une moyenne égale ou supérieure à 09/20 soit un total de 810 points.

En l'absence de choix de filières de la part de l'étudiant(e) au cours des 9 jours, il (elle) **ne pourra pas prétendre à un classement** dans une quelconque filière.

Les étudiants ont 8 jours à compter de la publication des résultats définitifs pour renoncer à leur admission dans une filière et signaler leur démission par écrit au service de la scolarité.

A l'issue de ces 8 jours, les démissions reçues donnent lieu à des places vacantes sur les listes principales des filières concernées. Le service de la scolarité propose ces places aux étudiants, par ordre de rang de classement sur liste complémentaire de chacune des filières.

Dans le cas de la filière kinésithérapie, en cas de désistement entre la 1^{ère} et la 24^{ème} place (instituts publics),- la place vacante est proposée au- 25^{ème} étudiant de la liste principale. En cas de désistement à partir de la 25^{ème} place, la place est proposée au - premier étudiant de la liste complémentaire.

ARTICLE 15 :

Le nombre d'étudiants affectés dans chacune des quatre filières, médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique ne peut excéder le numerus clausus déterminé pour l'Université par voie d'arrêtés ministériels.

Lorsque, dans la limite du contingent attribué à l'Université Paris-Est Créteil dans chacune des quatre filières, se trouvent classés en rang utile des étudiants étrangers autres que les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération Suisse, une majoration égale au nombre d'étudiants étrangers classés en rang utile peut être effectuée, sans que cette majoration puisse excéder 8% du contingent initialement fixé.

V – CHOIX DEFINITIF D'ETABLISSEMENT

ARTICLE 16 :

A l'issue de la publication des résultats définitifs du concours, les candidats admis en odontologie et en kinésithérapie choisissent leur établissement d'affectation. Dans ce cadre, ils doivent se présenter à une date donnée dans un amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Créteil pour effectuer leur choix d'établissement par ordre de rang de classement. Cette date du choix ainsi que la liste des documents à fournir leur sont communiquées en temps utile via le campus numérique Cristolink.

Si un candidat est absent le jour du choix et qu'aucune tierce personne ne le représente- officiellement munie d'une procuration, le candidat suivant dans l'ordre de rang de classement est automatiquement appelé.

L'étudiant absent sera contacté après le jour du choix et se verra proposer l'établissement ayant encore une place vacante.

Aucun recours ne sera possible.

ARTICLE 17 :

Les places libérées avant la fermeture légale de l'Université pour les congés d'été en seconde année de médecine à la Faculté de Médecine Paris-Est Créteil , en deuxième année d'études dentaires à la Faculté de Chirurgie Dentaire, en deuxième année d'études pharmaceutiques à la Faculté de Pharmacie, ou à l'Ecole de Sage-femme de Saint-Antoine, par démission, transfert, décès ou pour toute autre cause, postérieurement à l'établissement des listes d'admission définitives, sont déclarées vacantes.

Leur nombre sera communiqué aux autorités de tutelle.

Les places vacantes sont attribuées selon les dispositions de l'article 14 ci-dessus et sur la base des déclarations des étudiants enregistrées préalablement à l'établissement des listes d'admission initiales pour médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique

ARTICLE 18 :

Les listes des candidats admis

- en seconde année des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie,
- à l'Ecole de Sage-femme de Saint-Antoine,
- à l'Ecole de Kinésithérapie et de Rééducation de Saint-Maurice,
- à l'institut de formation en masso-kinésithérapie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière,
- à l'institut de formation en masso-kinésithérapie-CEERRF à Saint-Denis,
- à l'institut de formation en masso-kinésithérapie de l'Ecole d'Assas à Paris,
- à l'école de kinésithérapie de Paris ADERF (Privé),
- à l'institut de formation en Ergothérapie de l'UPEC,

dans les limites fixées ci-dessus, sont signées par le Doyen de la Faculté de Médecine de l'UPEC.

Aucune modification, sauf rectification d'erreurs matérielles, ne peut être apportée aux listes d'admission après leur publication.

VI – STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS

ARTICLE 19 :

Avant le début de la deuxième année d'études, les étudiants admis dans les filières médecine et odontologie doivent obligatoirement effectuer, sous la conduite de cadres infirmiers, un stage d'initiation aux soins, non rémunéré, d'une durée de 3 semaines à temps complet (5 jours/semaine) et de manière continue dans un même établissement hospitalier conventionné avec la Faculté de Médecine de l'UPEC.

La validation de ce stage est obligatoire pour valider l'année de DFGSM2 et pouvoir s'inscrire en DGSM3

Les étudiants admis dans les filières médecine et odontologie doivent se présenter un jour précis dans un amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Créteil pour effectuer leur choix d'établissement hospitalier et de période de stage par ordre de rang de classement. La date du choix ainsi que la liste des documents à fournir leur sont communiquées en temps utile via le campus numérique Cristolink -

Si un candidat est absent le jour du choix et qu'aucune tierce personne n'est présente pour le représenter officiellement munie d'une procuration, le candidat suivant dans l'ordre de rang de classement est automatiquement appelé. L'étudiant absent sera contacté après le jour du choix et se verra proposer l'établissement ayant encore une place vacante.

Aucun recours ne sera possible.

VII – VACCINATIONS OBLIGATOIRES

ARTICLE 20 :

Selon l'Arrêté du 6 mars 2007 en application de l'article L.3111-4 du code de la santé publique, les élèves et étudiants des professions médicales, odontologiques et pharmaceutiques et des autres professions de santé (sage-femme, masseur-kinésithérapeute..) doivent être obligatoirement vaccinés contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite ainsi que par le BCG (articles R.3112-1 et R.3112-2) préférentiellement au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement et au plus tard avant l'entrée en stage.

L'arrêté du 2 août 2013 et à l'instruction du 24 janvier 2014 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique oblige la présentation :

1. du carnet de vaccination ou à défaut d'une attestation médicale prouvant que la vaccination contre l'hépatite B a été menée à son terme
2. ET du résultat, même ancien, indiquant la présence, dans le sérum, d'anticorps anti-HBs à une concentration supérieure à 100 UI/l.

Un livret spécifique concernant la vaccination contre l'hépatite B est disponible via Cristolink (législation, schémas vaccinaux corrects, tableau d'algorithmes pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4, ainsi qu'un modèle d'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires.

VIII – INSCRIPTIONS après validation de la PACES

ARTICLE 21 :

Les candidats de l'UPEC admis en seconde année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) devront effectuer leur réinscription en ligne depuis leur compte E-Campus sur le site de l'Université Paris-Est Créteil.

Les candidats admis en 2^{ème} année des études odontologiques se présenteront

- à la Faculté de Chirurgie Dentaire – 1, rue Maurice Arnoux – 92120 MONTRouGE
- ou à la faculté de Chirurgie Dentaire de Paris – 5, rue Garancière – 75006 Paris.

Les candidats admis en 2^{ème} année des études pharmaceutiques se présenteront à la Faculté de Pharmacie - 5, rue Jean-Baptiste Clément - 92296 CHATENAY-MALABRY.

Les candidats admis en 1^{ère} année de maïeutique se présenteront à l'école de Sage-femme de Saint-Antoine - 184, rue du Faubourg Saint-Antoine - 75012 PARIS.

Les candidats admis en 1^{ère} année de Kinésithérapie se présenteront

- à l'École Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation - 12, rue du Val d'Osne - 94413 Saint-Maurice
- ou à l'institut de formation en masso-kinésithérapie du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière - 44, rue Jenner - 75013 Paris
- ou à l'institut de formation en masso-kinésithérapie CEERRF, 36 rue Pinel, 93200 Saint Denis
- ou à l'institut de formation en masso-kinésithérapie de l'École d'Assas, 56 rue de l'Eglise, 75015 Paris.
- ou à l'école de kinésithérapie de Paris ADERF, 107 Rue de Reuilly, 75012 Paris.

Les candidats admis en 1^{ère} année d'Ergothérapie se présenteront à l'Institut de Formation en Ergothérapie - Site la Pyramide, 80 avenue du Général de Gaulle - 94010 CRETEIL

Les étudiants admis à redoubler la Première Année Commune aux Etudes de Santé devront effectuer leur réinscription depuis leur compte E-Campus sur le site de l'Université Paris-Est Créteil.

Les étudiants primants admis dans une filière, qui ne se seront pas désistés dans un délai de 8 jours après publication des résultats, ne seront pas autorisés à se réinscrire en première année des études de santé.

IX – REORIENTATIONS - REDOUBLEMENTS

ARTICLE 22 :

À l'issue du 1^{er} semestre et en fonction du classement obtenu à l'issue de ces épreuves, les candidats ayant une note moyenne \leq à 3,5/20 sont fortement incités à se réorienter vers d'autres formations universitaires par décision du président de l'université. Le nombre de ces réorientations ne peut excéder 15% du nombre d'inscrits.

ARTICLE 23 :

À l'issue du second semestre, les étudiant(e)s primants classé(e)s* au-delà d'un rang égal à 2,5 fois le *numerus clausus* général (médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie) n'auront pas le droit au redoublement immédiat et devront se réorienter ou, éventuellement, effectuer une année dans une autre formation de licence, au cours de laquelle ils (elles) pourront combler leurs lacunes avant leur réinscription en P.A.C.E.S.

* : Pour ce classement, seules seront prises en compte les notes obtenues aux unités d'enseignement communes affectées du coefficient de pondération correspondant de la filière médecine.

ARTICLE 24 :

Les étudiants réorientés à l'issue du premier ou du deuxième semestre, sont autorisés à se réinscrire ultérieurement en première année des études de santé, sous réserve d'avoir validé respectivement 90 ou 60 ECTS dans une autre formation conduisant au grade de licence. La demande fera l'objet d'un examen par une Commission pédagogique dédiée.

Les étudiants n'ayant été inscrit administrativement qu'une seule année en PACES, ont également la possibilité, après validation d'une L1 ou d'une L2, de candidater au dispositif ALTER PACES.

Les étudiants engagés dans le dispositif « OUI SI » de Parcoursup et n'ayant pas suivi ni validé les différentes séquences du module « Réussir mon parcours professionnel » ne seront pas autorisés à redoubler en PACES.

ARTICLE 25 :

Les étudiants n'ayant pas été classés en rang utile peuvent être admis dans des conditions dérogatoires dans d'autres U.F.R. de l'UPEC.

ARTICLE 26 :

Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions en Première Année Commune aux Etudes de Santé sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition de la commission de triplement mandatée par le Doyen de la Faculté de Médecine.

Sont, à ce titre, comptabilisées les inscriptions qui n'ont pas fait l'objet de la part de l'étudiant d'une demande d'annulation au plus tard le 31 octobre de l'année en cours.

L'autorisation de tripler est une mesure exceptionnelle et ne peut être éventuellement accordée qu'aux candidats ayant déposé au service de la scolarité de la faculté une demande écrite, motivée et justifiée au plus tard 7 jours ouvrés après la publication des affectations par filière. La demande fera l'objet d'un examen par la commission de triplement uniquement si elle est assortie d'un dossier dûment rempli.

Une demande de triplement pour problème de santé ou maladie survenu(e) au cours de la Première année commune aux études de santé ne sera prise en compte que si cela a été signalé en temps et en heure au service de la scolarité de la faculté au cours de l'année universitaire. Les pièces justificatives et notamment les certificats de maladie ou d'hospitalisation doivent être fournies à l'issue de la maladie.

ARTICLE 27 :

Le Doyen de la Faculté est habilité à prendre les mesures nécessaires pour faire face à des situations exceptionnelles et régler toutes les difficultés dans le respect des principes du programme pédagogique et du contrôle des connaissances.

ARTICLE 28 :

Le Doyen de la Faculté de Médecine de l'UPEC, le Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Montrouge, le Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Paris, le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Chatenay-Malabry, la Directrice de l'Ecole de Sage-Femme de Saint-Antoine, le Directeur Général des Services de l'Université et la Responsable Administrative de la Faculté de Médecine de Paris-Est Créteil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le
Le Président

Jean-Luc DUBOIS RANDE

COMPOSANTE	MEDECINE		
DIPLOME	PACES		
DOMAINE :	STS		
MENTION :			Taille présonnelle des groupes (en nombre d'étudiants)
Nom du responsable de la mention :	Orianne Wagner-Ballon	Jeanne Tran Van Nhieu	Nombre d'heures maquette en présentiel par étudiant

CM	TD	TP
1200	60	

Effectif prévisionnel :	L1	Formation co-accréditée avec UPEM :	Formation en partenariat :	Si oui, quels établissements :	CES RUBRIQUES SERONT A REMPLIR ULTERIEUREMENT									
					MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES									

SEMESTRE : 2		Caractéristiques des enseignements			Volume horaire semestriel des enseignements									Durée totale d'enseignement en présentiel par étudiant en EQTD (offre cumulée)	Durée totale d'enseignement en présentiel par étudiant (offre cumulée)	Durée totale d'enseignement en présentiel par étudiant (hors options facultatives)	Charges d'enseignement en EQTD (offre cumulée)	Charges d'enseignement en EQTD (hors options facultatives et hors enseignements mutualisés)	REGIME GENERAL*					REGIME DEROGATOIRE*	
code APOGEE	Intitulés des UE et des ECUE	Section CNU de l'enseignement	ECTS	Commune des enseignements	CM			TD			TP								Contôle continu			Examen		Examen Terminal	
					Nbre d'heures	Nbre de groupes	total heures en EQ TD (1)	Nbre d'heures	Nbre de groupes	total heures en EQ TD (2)	Nbre d'heures	Nbre de groupes	total heures en EQ TD (3)						Ecrit %	Oral %	TP %	Nbre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	TP %
Intitulé de l'UE			30		218		327	6		0	0		0	327	218	218	327	327							
UE 1MUE3000	U.E.3 Organisation des appareils et des systèmes (2) aspects fonctionnels		43	4	Crétel/Torcy	30	1	45	0	20	0		0	45	30	30	45,0	45,0	100%						
UE 1MUE5000	U.E.5 Organisation des appareils et des systèmes (2) - aspects morphologiques et fonctionnels		42	4	Crétel/Torcy	30	1	45			0		0	45	30	30	45,0	45,0	100%						
UE 1MUE6000	U.E.6 Initiation à la connaissance du médicament		48	4	Crétel/Torcy	30	1	45			0		0	45	30	30	45,0	45,0	100%						
UE 1MUE7000	U.E.7 Santé Société Humanité		46	8	Crétel/Torcy	55	1	82,5			0		0	82,5	55	55	82,5	82,5	100%						
ECUE 2MCXSA10ET	ECUE santé 1		42	4	Crétel/Torcy	26	1	39			0		0	39	26	26	39,0	39,0	100%						
ECUE 2MCXSA20ET	ECUE santé 2	42 et 86		3	Crétel/Torcy	21	1	31,5			0		0	31,5	21	21	31,5	31,5	100%						
ECUE 2MCSMKP0ET	ECUE 1 chimie et classes thérapeutiques		86	3	Crétel/Torcy	8	1	12	0		0	0	0	12	8	8	12,0	12,0	100%						
ECUE 2MCSODO0ET	ECUE 2 morphogénèse crano-faciale		42	3	Crétel/Torcy	9	1	13,5			0		0	13,5	9	9	13,5	13,5	100%						
ECUE 2MCSMAI0ET	ECUE 3 unité foetoplacentaire		42	3	Crétel/Torcy	9	1	13,5			0		0	13,5	9	9	13,5	13,5	100%						
	30 Total Heures				218	5	327	6	0	0	0	0	0	327	218	218	327	327							

* Le total des pourcentages doit atteindre 100%



**FACULTÉ
DE MÉDECINE**

Séminaire pédagogique 2018

Pr Orianne Wagner-Ballon

Vice-Doyenne chargée des Affaires pédagogiques

FACULTÉ DE MÉDECINE DE CRÉTEIL



SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE 6 ET 7 JUILLET 2018



45 PARTICIPANTS !

ANDUJAR	PASCAL	GALLIEN	SEBASTIEN
AUDARD	VINCENT	HERSANT	BARBARA
BACHICH	VERONIQUE	HUE	SOPHIE
BARAU	CAROLINE	JANOT	QUENTIN
BOTTEREL	FRANCOISE	KARAM	SARAH
CAEYMAEX	LAURENCE	KHELLAF	MEHDI
CANOUI POITRINE	FLORENCE	LAURENT	MARIE
CARTEAUX	GUILLAUME	LE CORVOISIER	PHILIPPE
CASCIANI	FRANCOIS ANTOINE	LEBRETON	JULIEN
COMPAGNON	LAURENCE	LEGENCY	KENDRYN
DE PROST	NICOLAS	LEVESQUE	ERIC
DECOUSSER	JEAN WINOC	MICHEL	MARC
DUBOIS RANDE	JEAN LUC	MUTEL	SOPHIE
DURRMEYER	XAVIER	OLIVA	SABRINA
ESCABASSE	VIRGINIE	PACOURET	MARIE CHRISTINE
ETRONNIER	LEO	RAYSSAC	NATHALIE
EVEN	GUY	RIVIERE	SAMUEL
EYMANN	JULIE	SBIDIAN	EMILIE
FANEN	PASCALE	SCHLEMMER	FREDERIC
FARNAULT	PATRICK	TACHER	VANIA
FERRAT	EMILIE	WAGNER BALLON	ORIANNE
FLOUZAT	CHARLES HENRI	WOLKENSTEIN	PIERRE
		YON	LIOVA

SÉANCES PLÉNIÈRES

PRÉSENTATION DES CURSUS

- *DFGSM2&3 - Françoise BOTTEREL*
- *DFASM1&2 - Vincent AUDARD*
- *DFASM3 - Philippe LE CORVOISIER*
- *Département Master & de l'Ecole de l'UPEC - Pascale FANEN*

BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ & PRISE EN CHARGE DES ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉS

Liova YON et Oriane WAGNER-BALLON

ATELIERS SIMULTANÉS

ATELIERS SIMULTANÉS

ATELIER N°1

STAGES

& ACQUISITION DE COMPÉTENCES

*Marc MICHEL, Nicolas DE PROST &
Laurence COMPAGNON*

ATELIER N°2

ENSEIGNEMENTS NUMÉRIQUES

*Caroline BARAU &
Sébastien GALLIEN*

ATELIER N°3

SIMULATION & SÉMIOLOGIE

*Guillaume CARTEAUX, Frédéric
SCHLEMMER & Mehdi KHELLAF*

ATELIER N°1BIS

STAGES

*Marc MICHEL &
Nicolas DE PROST*

ATELIER N°2BIS

ENSEIGNEMENTS NUMÉRIQUES

*Caroline BARAU &
Sébastien GALLIEN*

ATELIER N°4

SERVICE SANITAIRE

*Florence CANOUI-POITRINE, Laurence
COMPAGNON & Pascal ANDUJAR*

RESTITUTION DES ATELIERS LE SAMEDI 8 JUILLET

ATELIER N°1

STAGES & ACQUISITION DE COMPÉTENCES

Marc MICHEL, Nicolas DE PROST & Laurence COMPAGNON

- **Stages « sémiologie » de DFGSM2&3**
(renommés stages « initiation à la pratique médicale »)

- **Stages « d'externat » de DFASM1 à 3**
 - 1) Evaluation des étudiants
 - 2) Evaluation des stages par les étudiants
 - 3) Stages « temps plein »
 - 4) Problématique du bien-être des étudiants en stage

ATELIER N°2

ENSEIGNEMENTS NUMÉRIQUES

Caroline BARAU & Sébastien GALLIEN

- Présentation des différents outils Cristolink
 - 1) Forum
 - 2) Active Quizz
 - 3) Tests d'autoévaluations
 - 4) Vidéos commentées
 - 5) Classe virtuelle
 - 6) Bibliothèque virtuelle
- Evaluation des enseignements
- Docimologie

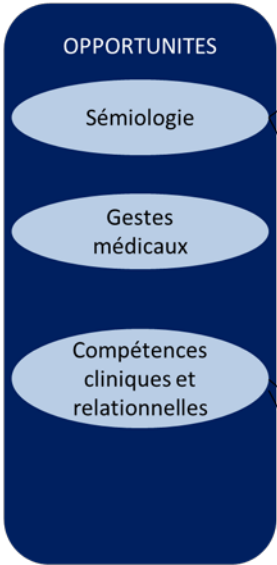


ATELIER N°3

SIMULATION & SÉMIOLOGIE

Guillaume CARTEAUX, Frédéric SCHLEMMER & Mehdi KHELLAF

- DFGSM2
- DFGSM3
- DFASM1
- DFASM2
- DFASM3



DFGSM2: mi-décembre

- Sémiologie
- Hygiène
- Savoir-être, compétences communicationnelles de base
- MODELE: ateliers de simulation

DFGSM3: mi-mai

- Sémiologie chirurgicale
- Gestes médicaux
- MODELE: ateliers de simulation

L'existant:

- Enseignement de pédiatrie

Projet court termes

- Scénarios cliniques
-

UE de Simulation

2018-2019

2019 - 2020



ATELIER N°4

SERVICE SANITAIRE

Florence CANOUI-POITRINE, Laurence COMPAGNON & Pascal ANDUJAR

- **Mise en œuvre à Créteil en DFGSM2 & 3**
 - Janvier 2019 : 2 semaines de formation
 - 1 semaine : cours théorique
 - 1 semaine d'ateliers
 - 4 semaines sur le terrain (à définir)
 - Fin de DGFSM3: oral de restitution + validation de l'UE

- **Ateliers « Préparation d'une action et évaluation »**
 - Tabagisme au Collège
 - Alimentation en primaire



CRISTOLINK



0 - 11



Espace
Pédagogie



1



Séminaire
pédagogique



Conseil de faculté du 26 septembre 2018 - OWB

Conseil de faculté 26 septembre 2018

DUFMC
Département Universitaire de Formation Médicale Continue

UFR de Médecine

CREATION

UNIVERSITY PARIS EST CRETEIL AESTHETIC MEDICINE DIPLOMA (UPECAM Diploma)

Responsable pédagogique : Pr Jean-Paul MENINGAUD

DU uniquement proposé en formation continue, destiné aux médecins anglophones.

L'objectif est d'apporter un complément de formation en médecine esthétique, à des médecins étrangers.

Modalités : enseignements de 40 heures, concentrés sur une semaine, en anglais.

Le tarif sera de 1800 € (243 € de frais universitaires et 1557 € de frais de formation).

Le dossier sera présenté lors de la prochaine CFVU, pour mise en place courant 2019.

Changement de titre

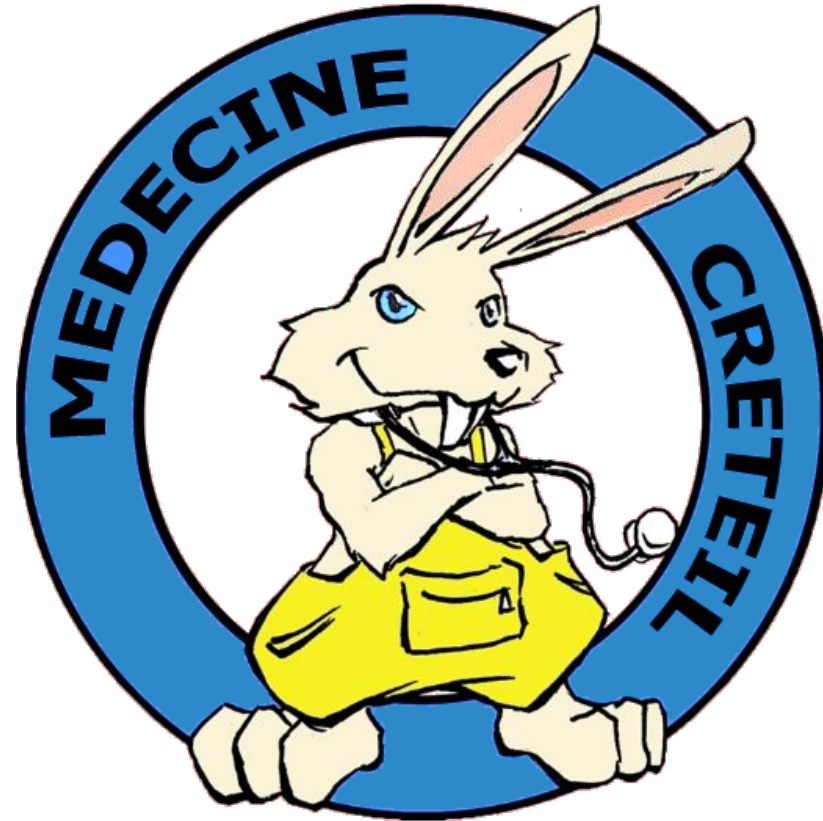
DU de Thérapeutiques endovasculaires périphériques

Responsable pédagogique : Pr Frédéric COHENNEC

Pour répondre plus précisément à la demande du public et centrer la formation (très courte) sur un périmètre moins vaste, le nouveau titre devient :

Diplôme universitaire de thérapeutiques endovasculaires des pathologies de l'aorte

Le dossier sera présenté lors de la prochaine CFVU.



AEMC 2018-2019

Conseil de gestion UFR

Sommaire

- Pôle Santé Globale et Solidarité
- Pôle Partenariats
- Pôle Echanges
- Pôle Sport
- Pôle Evènementiel
- Pôle Presse
- Pôle ANEMF et représentation

SANTE GLOBALE ET
SOLIDARITE



VOICI LES PROJETS A L'ANNEE



➤ LES PANIERS BIO

➤ MEDECINS DE CHENGUETTI & PAKBENG

Les médecins de
Chinguetti & Pakbeng



➤ LES MARAUDES

➤ SOLIDARITE INTERNATIONALE



PROJETS PONCTUELS

- **SIDACTION** : Une journée en DECEMBRE et une semaine En MARS
- **DEPISTAGE SIDA** : 27 septembre 2017 et 28 mars 2018



- **LE TELETHON** : une semaine en Novembre

- **DON DU SANG** : 31 OCTOBRE 2017, 14 FEVRIER



- **LES P'TITS OPERES DU CHIC** : en Décembre pour Noël et en Avril pour Pâques

- **MARCHE ACTIVE CALIPSSO** : 22 septembre 2018

- **Le MOIS SANS TABAC** : En NOVEMBRE

- **L'HÔPITAL DES NOUNOURS**



PARTENARIATS

- STAGE : Stéthoscopes et marteaux réflexes
- COURS : Promotions sur les livres de cours (collèges, etc...)
- DETENTE : Billetterie variée (bateaux mouches, parc Astérix...)



IFMSA

Qu'est ce que c'est ?

C'est un programme d'échange entre plus de 100 pays. Ces échanges sont bilatéraux. Un étudiant accueille dans le pays choisi. En retour, il est accueilli chez l'étudiant à Créteil.

Qui peut partir ?

DFGSM3 ,DFASM1 et DFASM2

Quand on part ?

En juillet ou en août

Combien de temps ?

Le stage dure 1 mois soit à temps plein ou soit à temps partiel.

Si le stage est à temps plein, il valide 2 mois de stage à temps partiel au CHU de Créteil

Les avantages+

C'est une expérience inoubliable sur le plan médical mais aussi humain.

Comment s'inscrire ?

Attention, le dossier d'inscription est à rendre 1 an à l'avance.

On vous demanderas :

- Une lettre de motivation
- 4 choix de pays
- des chèques de cautions



INTER-CHU

Le gros +

-Travailler au sein d'un service que tu n'as pas eu l'occasion de faire à Créteil.

Qu'est-ce que c'est?

C'est un programme d'échange **bilatéral** et **gratuit** vous permettant d'effectuer un stage d'été **validant** de 4 à 6 semaines.

Quand s'inscrire?

Les inscriptions auront lieu de **Janvier à Mars**.

Où?

Le stage peut avoir lieu dans les nombreux CHU de France participants au programme:

- Angers
- Bordeaux
- Caen
- Clermont-Ferrand
- Dijon
- Poitiers
- Potiers
- Rennes

Dossier d'inscription

- Un **formulaire de candidature** (fiche de renseignement et d'engagement auprès de l'ANEMF)
- Une **lettre de motivation** pour chaque ville choisie
- Un **CV**
- Le **projet pédagogique**
- Un **certificat de scolarité**

Pôle Sport

❖ La Color Run

❖ Le PIMP

❖ Cours via l'UPEC toute l'année

Le voyage au ski

- ▶ Une semaine au ski pour les DFGSM2 et DFGSM3
- ▶ Une semaine au ski pour les PACES



Pôle évènementiel

Cinq évènements festifs organisés par l'association :

- ▶ Une soirée d'intégration fin septembre
- ▶ Deux soirées post concours ouvertes aux étudiants en PACES
 - ▶ Une soirée de Fin d'Année réservée aux adhérents
 - ▶ Un gala réservé aux adhérents

Les Rencontres Inter Promotionnelles du 12 au 14 octobre



« Parcequ'ironique c'est bien, mais... »

LIC
L'Instant Cristolien

Avec :

- De la musique pleine d'émotion
- Les drôles de présentations du nou...
- Des VDMs pour décompresser



Pôle Presse : L'Instant Cristolien (LIC)

- ▶ Journal humoristique de la Fac
- ▶ Accessible sur le présentoir devant la BU ou au bureau de l'AEMC
- ▶ Parution tous les 2 mois environ



Pôle Presse

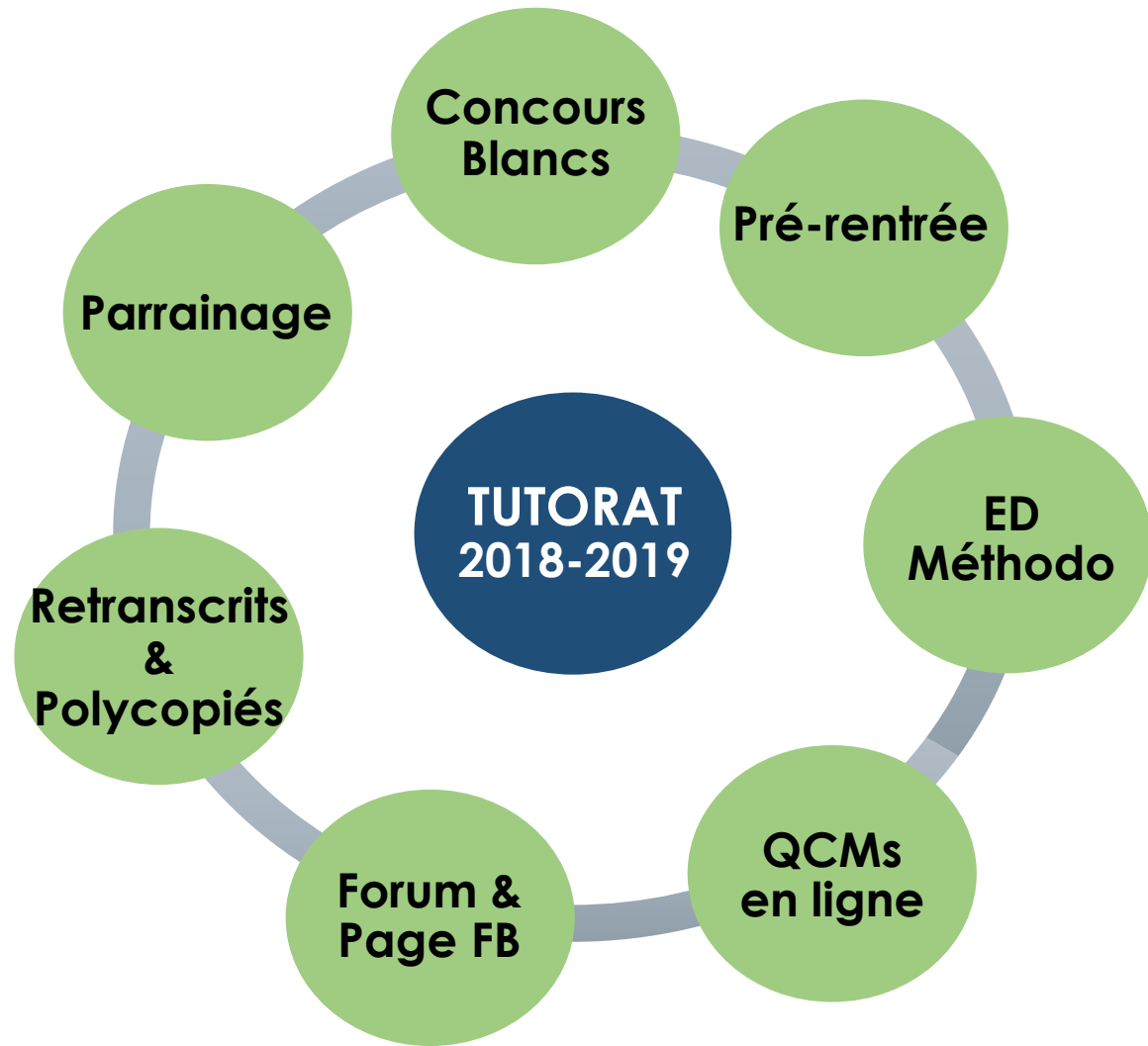
- ▶ Le guide des Echanges : Nouveauté cette année ! Présentation et promotion des échanges
- ▶ Le guide du P2 : Présentation des pôles de l'association et du déroulement de la deuxième année de médecine.
- ▶ Le Yearbook : Contient les photos de la promo prises lors des soirées et autres durant la P2 et la D1. Disponible vers la fin de la D1 (avril)

2018-2019



Merci de votre
attention !

Le Tutorat à Paris XII CRETEIL



- ❖ **Près de 140 tuteurs** de 2^{ème} et 3^{ème} années
- ❖ Des **professeurs impliqués** dans la relecture de nos concours blancs
- ❖ Une association à part entière depuis **avril 2018**

Le Tutorat à Paris XII CRETEIL



- ❖ **810** inscrits au tutorat à Créteil, à Torcy et maintenant à Sénart :
 - **400** inscrits à la pré-rentrée du 1^{er} semestre
 - **250** inscrits aux ED Méthodo chaque semaine
 - **500** participants aux concours blancs hebdomadaires

- ❖ Des services équivalents dans les trois antennes

- ❖ Une participation des PACES en augmentation chaque année

- ❖ De nouveaux projets pour cette année :
 - Développement de l'orientation/réorientation
 - Tuteurs qui viennent des différentes filières post-PACES



**FACULTÉ
DE MÉDECINE**

Campagne d'emplois BIATSS – Enseignants

Année 2019

Demandes de postes BIATSS

Type demande	Emplois demandés		
	Corps	intitulé du poste <i>(Joindre la fiche de poste)</i>	Affectation
Création	IGE	Ingénieur Biomédical	Dpt INESS
Concours	IGE	Ingénieur en techniques biologiques	IMRB Equipe 18
Concours/ Promotion	TECH	Technicien métiers du son et de l'image	Cellule TICE
Concours/ Précarité	ADTRF	Agent de laverie	IMRB
Concours/ Précarité	TECH	Technicien en expérimentation animale	IMRB
Concours/ Promotion	ASI	Assistant ingénieur Gestion administrative	Scolarité/services administratifs
Concours/ Promotion	TECH	Technicien Gestion administrative	Scolarité/services administratifs

Demandes de création/renouvellement d'emplois Enseignants

Type de demande	Intitulé du poste	Affectation
Création/transformation	PR - Physiologie (66)	IMRB – Equipe 8 Serge Adnot
Pérennisation	MCF Recherche – Bio. Cellulaire (65)	IMRB – Equipe 9 Philippe Gaulard
Pérennisation	MCF Recherche – Bio. Cellulaire (65)	IMRB – Equipe 7 Alexandre de la Taille
Pérennisation	MCF Recherche – Bio. Cellulaire (65)	IMRB José Cohen



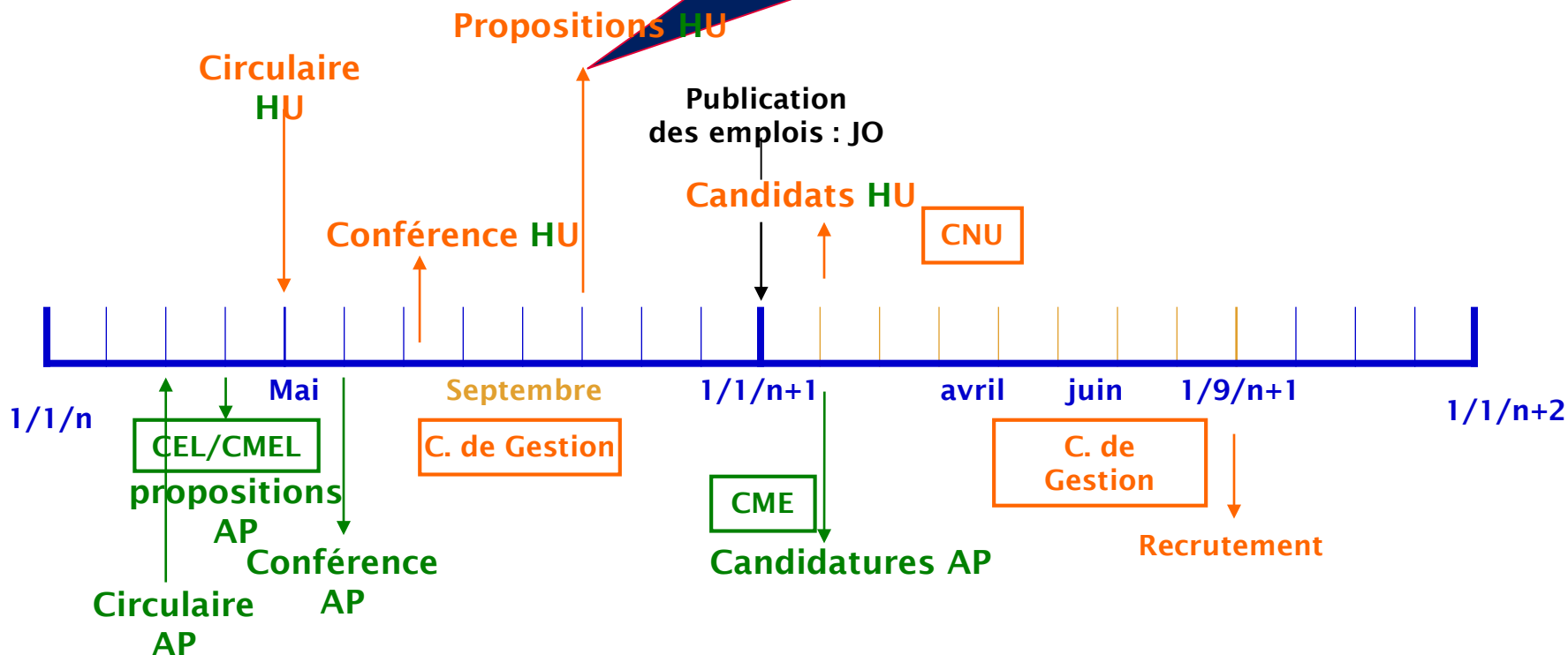
**FACULTÉ
DE MÉDECINE**

Révision des effectifs 2019

1 Procédure de révision des effectifs HU : les étapes

Calendrier de la Révision des Effectifs PU-PH et MCU-PH

Nous en sommes là



* Calendrier PHU : décalé 6 mois plus tôt

Les étapes

Prospective présentée au conseil de gestion en décembre 2017

GPHU : audition des candidats aux emplois PU-PH, MCU-PH et PHU

Conseils restreints + CMEL

Conférence Hospitalo-Universitaire

PU-PH propositions 2019

	PU-PH - 2019	support
1	MÉDECINE INTENSIVE-RÉANIMATION	UFR retraite Génétique
2	MALADIES INFECTIEUSES	Mutation anatomie et cytologie pathologiques
3	MÉDECINE INTERNE	DC Imagerie médicale
4	PÉDIATRIE	Demande repyramidage MESRI/soutien CHIC
5	HISTOLOGIE EMBRYOLOGIE ET CYTOGÉNÉTIQUE	UFR retraite histologie, embryologie et cytogénétique
6	THÉRAPEUTIQUE	Disponibilité Dermatologie Vénérologie
7	CHIRURGIE DIGESTIVE	Disponibilité Chirurgie Digestive
8	ANESTHÉSIOLOGIE RÉANIMATION ET MÉDECINE PÉRI OPÉRATOIRE	Disponibilité Anesthésiologie Réanimation et Médecine péri opératoire

MCU-PH propositions 2019

	MCU-PH - 2019	support
1	ANATOMIE et CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	poste MCU libéré par concours PUPH
2	PARASITOLOGIE, MYCOLOGIE	poste MCU libéré par concours PUPH
3	PNEUMOLOGIE	poste MCU libéré par concours PUPH

Comité d'éthique de la recherche / Institutional Review Board (IRB) Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

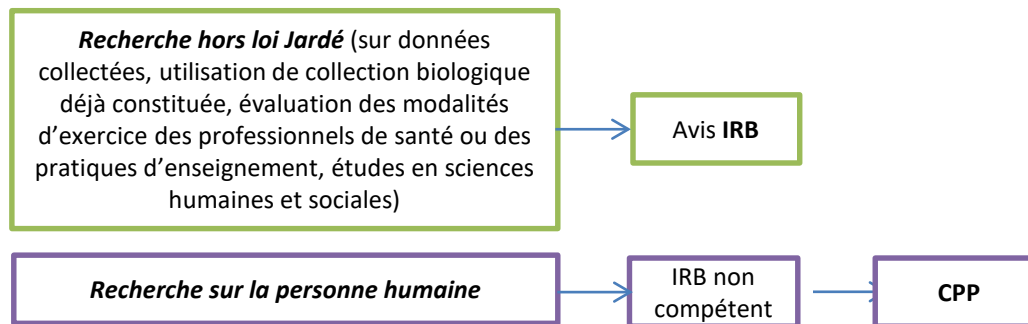
Sébastien Gallien

Nadia Oubaya

Conseil de l'UFR – 26 septembre 2018

Création d'un comité d'éthique de la recherche: l'IRB – HUHM

- La plupart des revues internationales **demandent un avis éthique quel que soit le type d'étude**



→ un IRB (**Institutional Review Board**) local permet d'avoir cet avis éthique pour les recherches hors loi Jardé menées au sein du GH

Champ de compétence

- **Recherches impliquant la personne humaine**
-> Loi Jardé -> IRB non compétent, avis du CPP
 - **Recherches n'impliquant pas la personne humaine (au sens de la loi Jardé)**
 - Etudes des produits cosmétiques
 - Enquêtes de satisfaction du consommateur pour des produits cosmétiques ou alimentaires
 - **Enquête de satisfaction auprès des patients**
 - **Expérimentations en sciences humaines et sociales dans le domaine de la santé**
 - **Evaluation des modalités d'exercice des professionnels de santé ou des pratiques d'enseignement**
 - **Etudes sur données déjà recueillies**
- > Avis IRB**

Membres de l'IRB

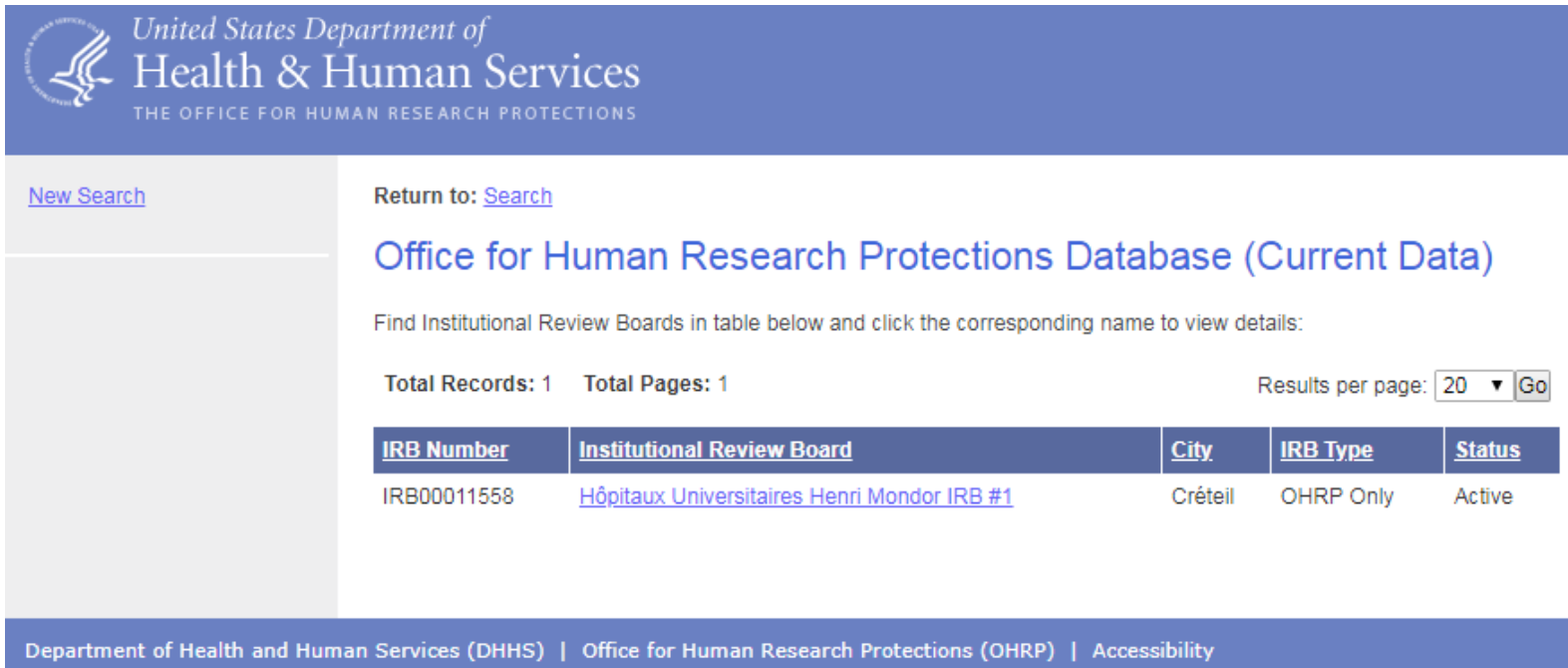
- **Au moins 5 membres**
- Compétents dans le domaine
 - Au moins un membre dont le champ d'activité relève du domaine scientifique et au moins un membre dont le champ d'activité relève d'un domaine non scientifique
 - **Domaine scientifique** : médecins, scientifiques, infirmiers, pharmaciens, et autres professionnels de santé
 - **Domaine non scientifique** : juristes, éthiciens
- L'IRB doit pouvoir vérifier l'acceptabilité de la recherche en termes de pratiques professionnelles, de règlement institutionnel et de législation en vigueur
 - Ex : si un IRB évalue régulièrement des recherches sur personnes « vulnérables » – enfants, femmes enceintes, personnes handicapées ou ayant une déficience mentale - l'IRB doit comporter une ou des personnes expérimentées dans le domaine
- **Hommes et femmes**
 - Un IRB ne peut être composé exclusivement d'hommes ou exclusivement de femmes

Membres de l'IRB

- **Au moins un membre qui n'est pas affilié à l'institution** et qui n'est pas parent avec une personne affiliée à l'institution
 - Un membre non affilié à l'institution ne doit pas s'absenter trop fréquemment, d'où l'intérêt d'avoir plus d'un membre non affilié
- Possibilité de **suppléants**
 - Le suppléant doit avoir les mêmes qualifications que la personne qu'il remplace
- Un membre ayant un conflit d'intérêt pour un projet donné ne peut participer à l'évaluation de ce projet
- L'IRB peut faire appel à des personnes ayant des compétences spécifiques dans certains domaines pour l'évaluation de projets complexes ou nécessitant une expertise supplémentaire

Enregistrement de l'IRB

- Sur le site de l'Office for Human Research Protections <https://ohrp.cit.nih.gov/efile/IrbStart.aspx>



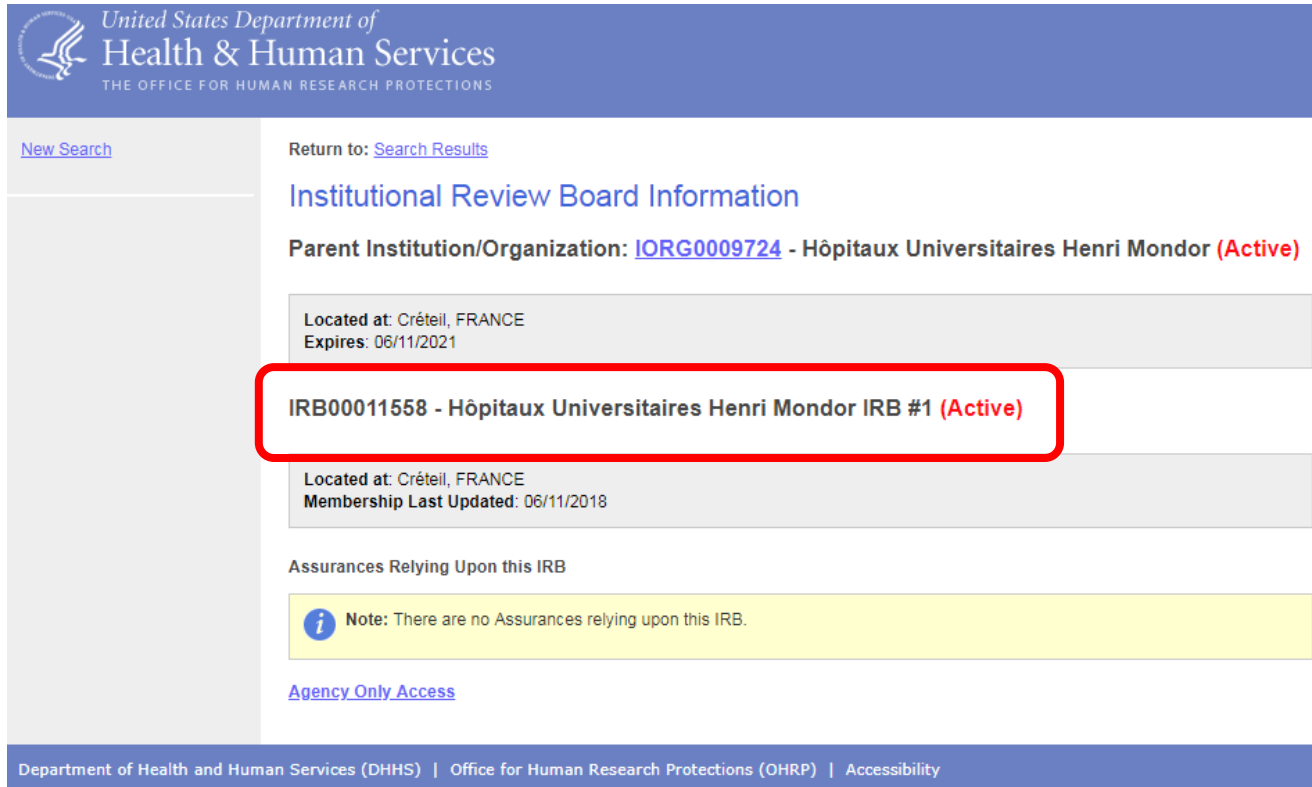
The screenshot shows the OHRP database search results page. At the top, there is a blue header with the United States Department of Health & Human Services logo and text. Below the header, there is a search bar and a "New Search" link. The main content area displays the title "Office for Human Research Protections Database (Current Data)" and a message: "Find Institutional Review Boards in table below and click the corresponding name to view details:". Below this, there are statistics: "Total Records: 1" and "Total Pages: 1". To the right, there is a "Results per page:" dropdown menu set to "20" and a "Go" button. Below the statistics, there is a table with the following data:

<u>IRB Number</u>	<u>Institutional Review Board</u>	<u>City</u>	<u>IRB Type</u>	<u>Status</u>
IRB00011558	Hôpitaux Universitaires Henri Mondor IRB #1	Créteil	OHRP Only	Active

At the bottom of the page, there is a blue footer with the text: "Department of Health and Human Services (DHHS) | Office for Human Research Protections (OHRP) | Accessibility".

Enregistrement de l'IRB

- Sur le site de l'Office for Human Research Protections <https://ohrp.cit.nih.gov/efile/IrbStart.aspx>
- Renouvellement tous les 3 ans



The screenshot displays the OHRP website interface. At the top, the logo for the United States Department of Health & Human Services, Office for Human Research Protections, is visible. Below the header, there is a navigation bar with a "New Search" link. The main content area is titled "Institutional Review Board Information" and shows details for a parent institution: "Parent Institution/Organization: [IORG0009724](#) - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor (Active)". Below this, a box contains the location "Located at: Créteil, FRANCE" and the expiration date "Expires: 06/11/2021". A red box highlights the entry "IRB00011558 - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor IRB #1 (Active)". Another box below shows the location "Located at: Créteil, FRANCE" and the membership last updated date "Membership Last Updated: 06/11/2018". A section titled "Assurances Relying Upon this IRB" includes a note: "Note: There are no Assurances relying upon this IRB." At the bottom, there is a link for "Agency Only Access". The footer contains the text: "Department of Health and Human Services (DHHS) | Office for Human Research Protections (OHRP) | Accessibility".

Membres

- **Cliniciens**

- Sébastien Gallien (maladies infectieuses) titulaire
- Benoit Rousseau (cancérologie) titulaire
- Guillaume Carteaux (réanimation médicale) suppléant
- Saskia Oro (dermatologie) suppléant
- Julien Le Breton (médecine générale) titulaire
- Fanny Brunet (MPR) titulaire
- Lola Corsin (gériatrie) titulaire
- Nina Liu (gériatrie) suppléant

- **Biologistes**

- Slim Fourati (virologie) titulaire
- Yvan Sloma (hématologie) suppléant

- **Paramédicaux**

- Bérengère Couturier (cadre supérieure de santé, coordination de la recherche paramédicale) titulaire

- **Méthodologistes**

- Nadia Oubaya (santé publique) titulaire

- **Association de patients, juristes**

- Camille Aboki (DURQ, juriste) titulaire
- Alexandre Malenfant (association AIDES) titulaire
- Henri Ricciardi (association AIDES) suppléant
- Jean-Paul Levy (Ligue contre le Cancer) titulaire

- **Expertise réglementaire**

- Pierre-André Natella (responsable adjoint de l'URC du GH HUHM) titulaire
- Amandine Rialland (chef de projet à l'URC du GH HUHM)
- Laetitia Grégoire (chef de projet à l'URC du GH HUHM)
- Samia Baloul (coordinatrice d'études cliniques à l'URC du GH HUHM)

Membres

- 10 hommes / 10 femmes
- 3 non scientifiques
- 4 non affiliés à l'institution

- Présidence : S. Gallien, N. Oubaya

- Secrétariat (Isabelle Veillard - secrétaire de l'URC)

Mise en place de l'IRB

- Un IRB d'une institution peut évaluer des recherches portées par des investigateurs non affiliés à cette institution et/ou conduites hors de l'institution
- Fréquence des sessions
 - Tous les 2 mois (à adapter en fonction du nombre de dossiers à évaluer)
- Maximum de 8 dossiers / session

Mise en place de l'IRB

- Première réunion
 - 5 avril 2018
 - Rencontre des membres
 - Présentation des missions et outils (formulaire de soumission, grille d'expertise)
 - Calendrier des dates de sessions de 2018

Calendrier

- Une session tous les 2 mois
 - Janvier
 - Mars
 - Mai
 - Début juillet
 - Septembre
 - Novembre
- Sessions programmées
 - Jeudi 07 juin 2018 - 14h-16h
 - Jeudi 12 juillet 2018 - 14h-16h
 - Jeudi 20 septembre 2018 - 14h-16h
 - Jeudi 15 novembre 2018 - 14h-16h

Communication

- Adresse mail générique : irb.mondor@aphp.fr
- Page web dédiée dans l'intranet :

[Accueil Albert Chenevier-Henri Mondor](#)



[Groupe Hospitalier](#)



[Commissions](#)



[I.R.B.](#)

The screenshot shows the website interface for the I.R.B. (Institutional Review Board) of the Groupe Hospitalier Henri Mondor. The page is titled "I.R.B." and was published on April 13, 2018. It describes the committee's mission to provide ethical opinions on research projects. The page includes a search bar, a navigation menu, and several sections of text.

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Accueil Etablissements Offre de soins AP-HP Thèmes et métiers Me connecter

Vous êtes ici > [Accueil Albert Chenevier-Henri Mondor](#) > [Groupe Hospitalier](#) > [Commissions](#) > [I.R.B.](#)

Rechercher ok

Menu

- **Groupe Hospitalier**
 - [Présentation](#)
 - [Plans de Crise](#)
 - [Vigilance Attentats](#)
 - [Instances](#)
 - **Commissions**
 - [C.L.I.N.](#)
 - [C.L.A.N.](#)
 - [COREVIH](#)
 - [C.L.U.D.](#)
 - **I.R.B.**
 - [Coordination de prélèvements d'organes et de tissus](#)
 - [Explorations Fonctionnelles](#)
 - [Sites Internet des Services](#)
 - [Services Médico-Techniques](#)
 - [Rapport d'activité](#)
 - [Administrateur de garde](#)
- [CMEI](#)
- [Pôles](#)
- [Stratégie](#)

I.R.B.
Publié le 13 avril 2018
Un comité d'éthique de la recherche des hôpitaux universitaires du groupe Hospitalier Henri Mondor a été créé en avril 2018.

A quoi sert ce comité d'éthique de la recherche ?

La plupart des revues à comité de lecture **demande un avis éthique quel que soit le type d'étude.**

Le comité d'éthique de la recherche ou des hôpitaux universitaire du groupe Hospitalier Henri Mondor a comme mission de donner des avis d'éthiques pour certains projets de recherche menés au sein du GH **en vue de leur publication dans des revues à comité de lecture.**

Cette structure est enregistrée comme « Institutional Review Board » (IRB) auprès de l'[Office for Human Research Protections](#).

Quels sont les types de projets pour lesquels le comité d'éthique de la recherche peut donner son avis ?

Le comité d'éthique de la recherche peut émettre des **avis consultatifs** uniquement pour des projets qui n'entrent pas dans la catégorie **des recherches couvertes par la loi Jardé**, c'est à dire n'impliquant pas la personne humaine au sens du [décret n° 2017-884 du 9 mai 2017](#). A ce titre, le comité d'éthique de la recherche ne pourra en aucun cas se substituer à un comité de protection des personnes (CPP) pour un avis des recherches impliquant pas la personne humaine.

Le champ de compétence du comité d'éthique de la recherche concerne uniquement les types de recherche biomédicale suivants :

- **Enquête de satisfaction auprès des patients**
- **Expérimentations en sciences humaines et sociales dans le domaine de la santé**
- **Evaluation des modalités d'exercice des professionnels de santé ou des pratiques d'enseignement**
- **Etudes sur données ou prélèvements biologiques déjà recueillies hors étude génétique**

Communication

- Soins
- Education
- Thérapeutique des Patients (ETP)
- Maitrise du Risque Infectieux
- Pharmacie
- Ressources Humaines
- Formation Continue
- Qualité & Gestion des risques
- Relations avec les usagers
- Achats - Services Economiques - Logistique
- Equipements & Travaux
- Communication
- Système d'information
- NSI Gestion
- Revues en ligne
- Outils
- Développement Durable

Comment soumettre votre projet pour avis au comité d'éthique de la recherche ?

Les soumissions se font uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : irb.mondor@aphp.fr

Les dossiers doivent être déposés au plus tard 4 semaines avant la date de la commission. Compte-tenu du nombre de demande, un maximum de 8 dossiers seront traités par commission.

Outre le dossier de soumission (sous format électronique uniquement) doit comporter :

- ▶ Le formulaire de soumission rempli téléchargeable



- ▶ Le protocole complet du projet
- ▶ Le cahier de recueil de données
- ▶ La note d'information patient
- ▶ Le justificatif de la conformité à la réglementation en vigueur

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Calendrier des commissions 2018

2018	Date limite de dépôt des dossiers	Date de la réunion
Juin	10/05	07/06
Juillet	14/06	12/07
Septembre	23/08	20/09
Novembre	18/10	15/11

Organisation de l'IRB

- **Pièces à fournir pour la soumission**
 - Formulaire de soumission
 - Protocole de recherche
 - Cahier de recueil des données
 - Note d'information
 - Justificatif de mise en conformité à la réglementation informatique

Organisation de l'IRB

- **Pièces à fournir pour la soumission**

- **Formulaire de soumission**

- Titre du projet
- Investigateur coordinateur de la recherche
- Responsable de la recherche
- Établissement, service ou unité de rattachement
- Fonction de l'investigateur coordinateur
- Type d'étude
 - Etude rétrospective portant uniquement sur des données recueillies habituellement pour les soins
 - Enquête de satisfaction auprès des patients
 - Expérimentations en sciences humaines et sociales dans le domaine de la santé
 - Evaluation des modalités d'exercice des professionnels de santé ou des pratiques d'enseignement

Organisation de l'IRB

- **Pièces à fournir pour la soumission**

- **Formulaire de soumission**

- Titre du projet
- Investigateur coordinateur de la recherche
- Responsable de la recherche
- Établissement, service ou unité de rattachement
- Fonction de l'investigateur coordinateur
- Type d'étude
- Conformité à la réglementation informatique
 - Engagement de conformité à la méthodologie de référence MR-004
 - Demande d'autorisation CNIL
 - Conformité vis-à-vis du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en application le 25/05/2018

Organisation de l'IRB

- **Pièces à fournir pour la soumission**

- **Formulaire de soumission**

- Titre du projet
- Investigateur coordinateur de la recherche
- Responsable de la recherche
- Établissement, service ou unité de rattachement
- Fonction de l'investigateur coordinateur
- Type d'étude
- Conformité à la réglementation informatique
- Précisions sur le respect de l'anonymat des personnes et la sécurité des données
- Le projet fera-t-il l'objet d'une publication scientifique ?
- Résumé

Organisation de l'IRB

• Pièces à fournir pour la soumission

- Formulaire de soumission
- Protocole de recherche
- Cahier de recueil des données
- Note d'information
- Justificatif de mise en conformité à la réglementation informatique

-> Modèles dans l'intranet de l'IRB

- NSI Gestion
- Revue en ligne
- Outils
- Développement Durable

Calendrier des commissions 2018

2018	Date limite de dépôt des dossiers	Date de la réunion
Juin	10/05	07/06
Juillet	14/06	12/07
Septembre	23/08	20/09
Novembre	18/10	15/11

Des documents type d'aide sont recommandés par le comité d'éthique de la recherche pour préparer la soumission de votre projet :

- ▶ notice d'information patient



notice d'information patient

- ▶ protocole de recherche



- ▶ fiche registre CNIL (si la personne responsable de la recherche n'est pas une institution, ex APHP)



fiche registre CNIL

Organisation de l'IRB

- Soumissions des dossiers par les investigateurs au plus tard 1 mois avant la session
 - 2 rapporteurs / projet
 - Envoi des projets aux membres de l'IRB
 - Rendu du rapport d'expertise au plus tard 1 semaine avant la session
- > **Secrétariat** pour assurer l'organisation de l'IRB

Organisation de l'IRB

- **Grille d'expertise**

- Titre du projet
- Investigateur coordinateur de la recherche
- Responsable de la recherche
- Établissement, service ou unité de rattachement
- Évaluateur
- Items de la grille

Organisation de l'IRB

• Grille d'expertise

– Items de la grille

- L'étude est-elle Hors Loi Jardé (sinon serait soumis à avis d'un Comité de Protection des Personnes (CPP)) ? Oui Non Insuffisant
- L'objectif est-il clair ? Oui Non Insuffisant
- Les critères d'évaluation sont-ils adaptés et clairs vis-à-vis de la question de recherche ? Oui Non Insuffisant
- Le choix de la population d'étude est-il adapté à l'objectif de la recherche (critères d'inclusion et de non inclusion, d'exclusion) ? Oui Non Insuffisant
- Faisabilité du projet et calendrier adapté ? Oui Non Insuffisant
- Type de données recueillies en adéquation avec les objectifs ? Oui Non Insuffisant
- Respect de l'information du patient ? Oui Non Insuffisant
- Respect de l'anonymat ? Oui Non Insuffisant
 - Si Non, est-ce justifié ? Oui Non Insuffisant
- Respect de la sécurité des données ? Oui Non Insuffisant
- Respect de la réglementation informatique ? Oui Non Insuffisant

Organisation de l'IRB

- Grille d'expertise
 - Items de la grille

Conclusion (cochez la réponse adéquate)

Favorable

Défavorable

Nouveau passage en session

Demande d'information complémentaire sans passage en session

Détaillez en quelques lignes les points auxquels vous avez répondu Non ou Insuffisant

Point sur les premières sessions

- 20 juin 2018 :
 - 4 dossiers
 - 1 avis favorable
 - 3 avis réservés
- 12 juillet 2018 :
 - 4 nouveaux dossiers
 - 3 dossiers pour ré-évaluation
 - 5 avis favorables
 - 1 avis réservé avec demande d'information sans repassage en commission (avis favorable hors session)
 - 1 avis réservé avec nouveau passage en session
- 20 septembre 2018 :
 - 4 nouveaux dossiers
 - 1 dossier pour ré-évaluation
 - 1 dossier pour amendement au protocole
 - 5 avis favorables
 - 1 avis réservé avec demande d'information

CALENDRIER DES ÉLECTIONS À VENIR

Élections des membres du conseil

Sous réserve de la parution de l'arrêté de la présidence de l'UPEC sur l'organisation

CALENDRIER

- Scrutin : 8 novembre 2018
- Candidature : 25 octobre 2018

PROCURATION : NOUVELLE PROCÉDURE

- Avant le scrutin : 16 octobre au 7 novembre 2018 - 12h
- Bureau d'enregistrement : étudiants (sur les 3 sites) et personnels

LISTES ÉLECTORALES

- Vérification de votre inscription dès la publication des listes électorales
- Demande d'inscription obligatoire pour certaines catégories : CCA, AHU, PHU, PH chefs de service, chargés d'enseignement...

CALENDRIER

- Conseil de décembre : avancé au mercredi 5 décembre 2018

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

- Désignation le 5 décembre 2018

Élection du doyen

CONSEIL EXTRAORDINAIRE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Scrutin : 19 décembre 2018
- Candidature : 11 décembre 2018

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

- Désignation des assesseurs et approbation du conseil
- Chargés de mission

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL

- Directeur et ses assesseurs
- 5 représentants des membres élus au conseil